

● ALGER ET N'DJAMENA
RESSERRENT LEUR COOPÉRATION
**L'aval pétrolier
au cœur du
partenariat**
(P3)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● CONFORMITÉ DES PRODUITS IMPORTÉS

La tutelle durcit le contrôle aux frontières



(P4)

INSTALLATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Chanegriha souligne « l'importance de poursuivre l'adaptation des programmes pédagogiques dispensés aux mutations accélérées que connaît le monde d'aujourd'hui »

Le Général d'Armée, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, a supervisé hier, au nom du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, la cérémonie d'installation du nouveau Directeur de l'Ecole supérieure de Guerre, le Général-Major Mohamed Ahmed Sayah, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

(Lire en Page 5)



● RÉALISATION DE DEUX TRONÇONS DE LA ROUTE
TRANSSAHARIENNE EN RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Des entreprises algériennes lanceront prochainement les travaux

(P3)

● LA PRODUCTION DU PÉTROLE ALGÉRIEN A
ATEINT 982 000 BARILS/JOUR EN MAI 2026

Soit son plus haut niveau depuis 3 ans

(P4)

● PALESTINE OCCUPÉE

La guerre génocidaire sur Ghaza continue

(P12)

COUPE DU MONDE-FIFA 2026

Les Verts partagent un après-midi de convivialité avec leur public

Plus de 300 spectateurs ont assisté à la séance d'entraînement de l'Équipe nationale effectuée, au Rock Chalk Park de Lawrence (Université du Kansas), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) dans un communiqué.

Cette séance de reprise s'est déroulée dans une atmosphère détendue et sous un soleil agréable.

Tous les joueurs ont pris part au travail collectif, à l'exception de Ramy Bensebaini, soumis à des soins en marge du groupe.

Ouverte au public, la séance a attiré plus de 300 spectateurs. De nombreux supporters algériens établis aux États-Unis ont fait le déplacement pour encourager les Verts, mais aussi de nombreuses familles américaines venues découvrir de près la sélection algérienne.

Les enfants étaient particulièrement nombreux à garnir les tribunes, a ajouté l'instance fédérale.

À l'issue de l'entraînement, les coéquipiers de Luca Zidane ont pris le temps d'aller à la rencontre du public. Signatures d'autographes, séances photos et échanges chaleureux ont rythmé ces instants de proximité très appréciés par les supporters. Une initiative qui a permis à de nombreux fans, notamment les plus



jeunes, de repartir avec des souvenirs inoubliables auprès de leurs idoles.

DES PRIMES RECORDS POUR LES ÉQUIPES PARTICIPANTES

Les 48 sélections qualifiées à la Coupe du monde 2026 se partageront une enveloppe totale de 871 millions de dollars (environ 756,4 millions d'euros), soit une hausse de 15% par rapport aux prévisions initiales, conséquence du succès commer-

cial de la compétition, selon la répartition du prize-money dévoilée par la FIFA.

Le futur champion du monde empochera ainsi 50 millions de dollars, un montant record dans l'histoire de la compétition, tandis que le finaliste recevra 33 millions de dollars.

Ces primes sont intégrées à la "contribution financière" versée par la FIFA aux fédérations participantes. Avec l'élargissement du tournoi à 48 équipes et l'aug-

mentation des revenus commerciaux générés par l'épreuve organisée aux États-Unis, au Canada et au Mexique (11 juin-19 juillet), l'édition 2026 établit un nouveau standard en matière de retombées financières pour les sélections nationales. Selon le barème établi par l'instance mondiale du football, chaque équipe recevra au minimum 10 millions de dollars (8,68 millions d'euros) pour une élimination dès la phase de groupes.

La Fédération internationale de football (FIFA) espère générer 8,9 milliards de dollars en 2026 grâce à la Coupe du monde, selon son président Gianni Infantino.

Répartition des primes

- Élimination en phase de groupes : 10 millions dollars (8,68 M€)
- Qualification en seizièmes de finale : 11 millions dollars (9,54 M€)
- Huitièmes de finale : 15 millions dollars (13,02 M€)
- Quarts de finale : 19 millions dollars (16,49 M€)
- 4e place : 27 millions dollars (23,43 M€)
- 3e place : 29 millions dollar (25,17 M€)
- Finaliste : 33 millions dollars (28,65 M€)
- Vainqueur : 50 millions dollars (43,41 M€).

Mondial 2026 : le président de la Fédération palestinienne de football dénonce le retard de son visa américain



Le président de la Fédération palestinienne de football, Jibril Rajoub, a critiqué les États-Unis pour ne pas lui avoir encore accordé de visa afin de participer aux événements liés à la Coupe du monde 2026, estimant que ce retard témoigne d'un manque de respect envers la FIFA et le rôle fédérateur du sport.

Présent jeudi à Mexico pour le match d'ouverture de la Coupe du monde de la FIFA entre le Mexique et l'Afrique du Sud, Rajoub fait partie de plusieurs participants accrédités qui se sont vu refuser un visa américain ou qui attendent toujours une réponse des autorités.

Dans une déclaration exclusive accordée à Anadolu depuis Mexico, il a indiqué ne pas avoir encore obtenu l'autorisation d'entrer aux États-Unis, malgré son statut de président de la Fédération palestinienne de football et son droit de participer aux activités officielles de la Coupe du monde.

« Je pense que les règlements de la FIFA, ou du moins ses traditions, exigent de tout pays hôte d'un événement mondial qu'il respecte ses engagements en facilitant l'entrée de toutes les personnes liées à cet événement », a déclaré Rajoub.

Il a souligné que la Coupe du monde constitue l'événement sportif le plus important au monde et que la participation des présidents de fédérations nationales aux activités qui l'entourent, notamment au Congrès de la FIFA, nécessite que les pays hôtes facilitent leur accès au territoire. « Ce n'est pas une faveur qu'ils accordent, c'est un droit, et ils ont l'obligation de le respecter », a-t-il déclaré.

Jibril Rajoub a estimé que le fait de ne pas faciliter l'entrée des participants va à l'encontre des principes associés à l'organisation d'un événement sportif mondial.

« Par ce comportement, ils se privent eux-mêmes de la légitimité morale nécessaire pour accueillir une compétition d'une telle ampleur », a-t-il ajouté.

Une flottille organise une protestation sur le lac Léman contre le sommet du G7

Une flottille de 25 bateaux s'est rassemblée samedi sur le lac Léman dans le cadre d'une protestation symbolique contre le sommet du G7 organisé dans la ville française d'Évian, avec environ 100 militants venus de 15 pays, selon le journal suisse TDG. Les embarcations se sont regroupées au milieu du lac, en face d'Évian, où les dirigeants du Groupe des Sept se réunissent ce week-end. Selon un communiqué de Global Sumud Switzerland, qui a soutenu l'action, les participants entendaient protester contre la position de la Suisse sur Gaza et son rôle dans les dispositifs de sécurité entourant le sommet.

Les organisateurs ont décrit la manifestation comme non violente.

Plusieurs participants ont déjà pris part à des flottilles visant à atteindre Gaza.

« Les pays du G7 et la Suisse sont complices du génocide en cours à Gaza », a déclaré la députée du Parti écologiste suisse Léonore Porchet, présente parmi les participants.

L'ancien maire de Genève Rémy Pagani, déjà détenu en Israël lors d'une mission de flottille à destination de Gaza, a également participé à la protestation.

RDC : 2 morts et plusieurs blessés lors de manifestations contre une réforme constitutionnelle

Au moins deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées en République démocratique du Congo, après que les forces de sécurité ont ouvert le feu pour disperser des manifestations contre un projet de modification constitutionnelle permettant au président de briguer un troisième mandat, ont indiqué samedi des responsables de l'opposition et des organisations de défense des droits humains.

Les manifestations, organisées vendredi devant le Parlement à Kinshasa, la capitale, étaient portées par la Coalition Article 64 (C64), une large alliance de l'opposition opposée aux amendements constitutionnels envisagés, susceptibles de prolonger le mandat du président Félix Tshisekedi. Prince Epenge, porte-parole de la coalition C64, a déclaré à des journalistes dans la capitale que les victimes avaient été enregistrées lorsque les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes et des balles réelles pour disperser la foule. Les autorités municipales avaient pourtant interdit la manifestation la veille.

Mais selon M. Epenge, plus de 20 000 personnes avaient été mobilisées pour participer au rassemblement avant l'intervention policière.

Mer Baltique : des avions de chasse suédois ont été dépêchés à deux reprises pour intercepter des aéronefs russes

Les forces armées suédoises ont dépêché des avions de chasse à deux reprises vendredi afin d'identifier et de surveiller des appareils militaires russes opérant au-dessus de la mer Baltique, selon la chaîne publique suédoise SVT. L'armée de l'air suédoise a lancé deux missions impliquant des chasseurs JAS 39 Gripen après avoir détecté des aéronefs russes à proximité de l'espace aérien suédois, tant dans le nord que dans le sud de la mer Baltique.

Hanna Heurlin, porte-parole des forces armées suédoises, a déclaré que les appareils avaient été interceptés et surveillés dans le cadre des opérations habituelles de police du ciel menées par la Suède. « Nous surveillons en permanence notre espace aérien ainsi que les zones environnantes », a-t-elle déclaré à SVT.

Selon l'armée, l'espace aérien suédois n'a pas été violé lors d'aucun des deux incidents.

Les appareils Gripen auraient identifié les avions russes et les auraient suivis jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme se trouvant à une distance suffisante.

Les aéronefs russes se sont ensuite dirigés vers Kaliningrad, l'enclave de la Russie située sur la mer Baltique, selon ce que pensent les autorités suédoises.

Lors de l'opération menée dans le sud de la Baltique, des chasseurs danois ont également participé dans le cadre des activités de défense aérienne collective de l'OTAN.

« L'opération est menée de manière coordonnée et résolue afin de sécuriser le territoire de l'Alliance », a déclaré Heurlin.

Elle a refusé de spéculer sur l'objectif de ces vols russes, mais a qualifié les incidents de sérieux.

ALGER ET N'DJAMENA RESSERRENT LEUR COOPÉRATION

L'aval pétrolier au cœur du partenariat

L'Algérie confirme son rôle de partenaire clé du développement énergétique en Afrique. Jeudi à Alger, les travaux d'un atelier conjoint entre l'Autorité de régulation des hydrocarbures, ARH, et l'Autorité de régulation du secteur pétrolier aval du Tchad, ARSAT, ont été lancés. Une rencontre technique qui traduit la montée en puissance de la coopération algéro-tchadienne dans le secteur des hydrocarbures.



partage direct d'expertises et d'expériences. L'atelier ne se limite pas à des discussions théoriques. Il cible les maillons essentiels du secteur aval, là où se joue la sécurité énergétique des pays. Au programme : la régulation des activités de l'aval pétrolier, le développement des infrastructures énergétiques, le raffinage, le stockage et la distribution des produits pétroliers. Plusieurs thématiques prioritaires ont été retenues. La sécurité industrielle et la protection de l'environnement figurent en tête de liste. Un point crucial pour tout pays qui veut développer son industrie sans reproduire les erreurs du passé. La numérisation et la gouvernance sont également au menu, avec l'idée de moderniser la gestion du secteur et de rendre les procédures plus transparentes. Le contrôle de la qualité des produits pétroliers et la régulation économique et tarifaire complètent ce cadre de travail. Pour l'Algérie, il s'agit de faire bénéficier le Tchad de son expérience accumulée depuis

des décennies. Pour le Tchad, c'est l'opportunité d'accélérer le développement de son propre secteur aval.

LA RAFFINERIE TCHADIENNE : PROJET STRUCTURANT SOUTENU PAR ALGER

Le point fort de cette coopération réside dans l'accompagnement direct de l'ARH au projet de création d'une raffinerie de pétrole au Tchad. Ce projet est structurant pour l'économie tchadienne. Il vise à réduire la dépendance aux importations de produits raffinés, à créer de la valeur ajoutée localement et à sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur. À travers cet atelier, l'ARH transfère son savoir-faire sur tous les aspects liés à une raffinerie : normes de sécurité, gestion des procédés, contrôle qualité, logistique de stockage et réseau de distribution. L'idée est de donner aux régulateurs tchadiens toutes les clés pour encadrer efficacement ce futur complexe industriel dès sa phase de conception.

DU TRANSFERT D'EXPÉRIENCE AU TERRAIN

La dimension pratique de cette coopération ne sera pas négligée. La délégation tchadienne conduite par les cadres de l'ARSAT effectuera des visites sur plusieurs installations industrielles et logistiques algériennes. L'objectif est de voir concrètement comment l'Algérie gère ses unités de raffinage, ses dépôts de stockage et ses réseaux de distribution.

Ces visites permettront aux experts tchadiens de s'inspirer des bonnes pratiques algériennes. De la gestion des risques industriels à l'organisation des flux logistiques, chaque étape sera analysée. C'est ce type de transfert concret qui fait la différence entre un accord signé et une coopération qui produit des résultats sur le terrain.

UNE VISION AFRICAINE PARTAGÉE

Au-delà du cadre bilatéral, cette initiative s'inscrit dans une vision plus large portée par l'Algérie : renforcer l'intégration énergétique africaine. En partageant son expertise et son

savoir-faire, l'ARH réaffirme son engagement à soutenir la coopération Sud-Sud et à contribuer au développement du secteur des hydrocarbures à l'échelle du continent.

Pour l'Algérie, pays producteur et exportateur expérimenté, accompagner les pays africains dans la structuration de leur aval pétrolier est une forme de solidarité active. Un continent qui maîtrise toute la chaîne de valeur de ses hydrocarbures, de l'exploration à la pompe, est un continent plus souverain et plus résilient face aux chocs extérieurs. Pour le Tchad, pays en plein développement de ses ressources, ce partenariat avec Alger représente un accélérateur. Il permet de gagner du temps, d'éviter les tâtonnements et de s'appuyer sur un modèle de régulation éprouvé.

À l'issue de cet atelier, les deux autorités de régulation devraient finaliser une feuille de route technique commune. Elle préciserait les étapes de l'accompagnement algérien jusqu'à la mise en service de la future raffinerie tchadienne.

Hamza B.

Cette réunion, qui se poursuit jusqu'au 17 juin 2026, met en œuvre le protocole de coopération signé entre les deux institutions en avril dernier. L'objectif est précis : renforcer la coopération technique et institutionnelle entre Alger et N'Djamena à travers un

RÉALISATION DE DEUX TRONÇONS DE LA ROUTE TRANSSAHARIENNE EN RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Des entreprises algériennes lanceront prochainement les travaux

Des entreprises algériennes lanceront prochainement les travaux de parachèvement des tronçons restants de la Route transsaharienne en République du Tchad, ce qui devrait contribuer à faire de cet axe une véritable artère économique continentale favorisant le développement au niveau des pays traversés selon une vision d'intégration, a indiqué jeudi un responsable au ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base. Le Directeur général des infrastructures des travaux publics au ministère, Smail Rabehi a précisé à la Radio nationale que plusieurs entreprises algériennes opérant dans le domaine des travaux publics entameront, au cours des prochains jours, les travaux de réalisation de deux tronçons restants de la Route transsaharienne au Tchad, et ce, en concrétisation des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer les échanges commerciaux et économiques entre les deux pays. Le même responsable a rappelé, dans ce cadre, que les deux tronçons routiers s'étendent

sur des distances respectives de 97 km et 85 km, soulignant, par ailleurs, que l'Algérie, la Tunisie et le Nigeria ont entièrement achevé leurs tronçons respectifs, tandis que les travaux de réalisation de cette voie continentale se poursuivent au Mali, au Tchad et au Niger. M. Rabehi a également indiqué que plusieurs tronçons de cette route font actuellement l'objet de travaux d'entretien et de modernisation dans le Grand Sud, sur une distance de 727 km. L'expérience et l'expertise des entreprises algériennes dans la réalisation de tels grands projets, que ce soit en Algérie ou dans plusieurs pays africains, les qualifient aujourd'hui pour parachever les deux tronçons restants de la Route transsaharienne sur le territoire tchadien, a-t-il ajouté.

La Route transsaharienne qui s'étend sur plus de 10.000 km (Algérie-Lagos) connaît un taux d'avancement de plus de 90%, constituée d'un axe principal de 4500 km reliant Alger à Lagos et de ramifications : Ghardaïa-Tunis (2000 km), Bamako-Tamanrasset (2500 km) et Zinder-N'Djamena (2200 km). L'Algérie avait abrité lundi et

mardi derniers les travaux de la 77e session du Comité de liaison de la Route transsaharienne (CLRT), portant sur les perspectives de transformation de cette route africaine en un corridor économique contribuant au développement et à l'intégration économique des six pays qu'elle traverse. La session a été une occasion pour affirmer "le rôle de premier plan que joue l'Algérie dans ce projet continental" et réitérer son engagement à "poursuivre son soutien à ce projet continental stratégique et à renforcer son rôle en tant que principal vecteur d'intégration et de développement en Afrique". Les participants ont convenu de tenir la 78e session des réunions du CLRT à N'Djamena durant l'année en cours et les recommandations ont porté essentiellement sur le renforcement de la coordination et l'action commune entre les Etats membres, permettant ainsi le parachèvement des projets et programmes liés à cette infrastructure continentale stratégique, au service des objectifs de développement et d'intégration régionale.

H. B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

La Banque mondiale et l'OCDE revoient à la baisse leurs prévisions de croissance de l'économie mondiale

La Banque mondiale (BM) et l'OCDE ont revu à la baisse leurs prévisions économiques mondiales pour l'année 2026 selon leurs derniers rapports respectifs.

Les deux institutions mettent en garde contre un possible ralentissement marqué de la croissance mondiale en 2026. Selon la BM, la croissance globale est désormais projetée à 2,5% pour 2026 contre 2,9% en 2025, l'institution ayant abaissé ses perspectives pour près des deux tiers des pays.

De son côté l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) table sur un taux de croissance global de 2,8% en 2026 contre 3,4% en 2025, sous réserve que les perturbations sur le marché de l'énergie restent temporaires.

Les deux institutions évoquent un scénario pessimiste dans lequel la croissance pourrait se contracter jusqu'à -1,3 % en cas de perturbations prolongées sur les marchés énergétiques.

Ces avertissements soulignent la fragilité de l'économie mondiale face à des risques cumulés : tensions géopolitiques, fragmentation des chaînes d'approvisionnement, inflation persistante et endettement élevé des Etats.

Les organisations internationales appellent à une coordination renforcée des politiques économiques et à des réformes structurelles pour renforcer la résilience. Elles insistent particulièrement sur la nécessité d'investissements massifs dans la transition énergétique.

"Cet avertissement commun renforce le sentiment de prudence qui domine actuellement sur les marchés financiers internationaux. Les décideurs politiques du monde entier sont désormais confrontés à un environnement particulièrement complexe où les marges de manœuvre apparaissent limitées", estime la BM.

R.N.

CONFORMITÉ DES PRODUITS IMPORTÉS

La tutelle durcit le contrôle aux frontières

L'Algérie passe à la vitesse supérieure pour sécuriser son marché intérieur. Jeudi, la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, M^{me} Amel Abdellatif, a présidé une séance de travail stratégique avec le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, et le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Yacine El-Mahdi Oualid.

L'ordre du jour a porté sur le renforcement des contrôles de conformité des produits importés, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Cette réunion intervient en application directe des orientations du Conseil des ministres du 7 juin 2026.

Elle traduit une volonté politique forte de protéger le consommateur algérien et de lutter contre l'entrée de marchandises non conformes qui mettent en danger la santé publique et perturbent la concurrence loyale.

UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE INÉDITE

La spécificité de cette séance réside dans son approche transversale. Pour la première fois, trois secteurs clés se coordonnent au même niveau : le Commerce pour la régulation du marché, la Santé pour les normes sanitaires et de sécurité, et l'Agriculture pour les produits agroalimentaires et d'origine animale ou végétale. La rencontre s'est tenue en présence des directeurs généraux des établissements et organismes nationaux concernés, ainsi que de cadres et d'experts techniques. Tous ont été mobilisés pour traduire les directives présidentielles en mesures concrètes et opérationnelles dès l'arrivée des marchandises aux postes frontaliers.

UN GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE POUR AGIR VITE

À l'issue de la réunion, un groupe de travail technique interministériel a été officiellement installé. Il regroupe l'ensemble des organismes de contrôle aux frontières terrestres, maritimes et aériennes. Sa mission est précise : élaborer et mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour que chaque conteneur, chaque camion, chaque cargaison fasse l'objet d'un contrôle de conformité avant sa mise sur le marché.

Ce groupe est chargé de définir les procédures, d'harmoniser les méthodes d'inspection et de lever les lenteurs administratives qui freinaient jusqu'ici l'action des agents sur le terrain. Le mes-



sage est sans ambiguïté : tolérance zéro pour les produits qui ne respectent pas les normes algériennes.

DES LABORATOIRES MODERNES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

La grande décision de cette rencontre concerne l'infrastructure de contrôle. Les trois ministères ont adopté une méthodologie de travail commune pour créer des laboratoires de contrôle de conformité directement au niveau des points d'entrée du pays. Ces laboratoires seront équipés de matériel scientifique moderne et de haute précision. L'objectif est de réduire drastiquement les délais d'analyse. Fini les semaines d'attente pour connaître le résultat d'un prélèvement. Désormais, les tests

physico-chimiques, microbiologiques et de conformité aux normes techniques pourront être réalisés sur place. Cette décentralisation des capacités d'analyse est un tournant. Elle permettra de bloquer immédiatement les produits dangereux, contrefaits ou non conformes, qu'il s'agisse de produits alimentaires, de médicaments, de pièces détachées ou de biens de consommation courante.

PROTÉGER LE CONSOMMATEUR ET L'ÉCONOMIE NATIONALE

Pour M^{me} Amel Abdellatif, cette démarche répond à un double impératif. D'abord sanitaire : éviter l'introduction de produits qui présentent un risque pour la santé du citoyen. Ensuite écono-

mique : assainir le marché national en mettant fin à la concurrence déloyale des importations de mauvaise qualité qui pénalisent les producteurs locaux respectueux des normes.

L'application stricte de ces mesures de contrôle devrait également rassurer les opérateurs économiques sérieux. Un cadre clair et des procédures transparentes aux frontières sont une garantie de stabilité pour ceux qui jouent le jeu de la conformité.

Avec l'installation de ce groupe de travail et le lancement des laboratoires, l'Algérie se dote d'un bouclier efficace à ses frontières. La phase des instructions est terminée. Place désormais à l'application sur le terrain, avec pour seul critère : la conformité.

Hamza B.

LA PRODUCTION DU PÉTROLE ALGÉRIEN A ATTEINT 982 000 BARILS PAR JOUR EN MAI 2026

Soit son plus haut niveau depuis 3 ans

La production de pétrole brut de l'Algérie a atteint 982 000 barils par jour en mai 2026, soit une augmentation de 1 000 barils par jour par rapport à avril, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis plus de trois ans. Selon les données du rapport de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) publié sur son site officiel le 11 juin 2026 «<https://momr.opec.org/pdf-download/>».

La même source ajoute que la production devrait atteindre 989 000 barils par jour en ce mois de juin, puis 995 000 barils par jour en juillet prochain, conformément au plan de l'alliance OPEP+.

A la vue des dernières informations de ce mois de juin 2026, l'alliance OPEP+ poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de l'offre pétrolière dans un contexte de marché instable. Sept pays membres de l'OPEP+, dont l'Algérie, l'Arabie saoudite, la Russie et l'Irak, augmentent légèrement leur production de pétrole, confirmant une tendance à la hausse entamée précédemment.

Les données de l'OPEP ont montré que la production algérienne en mai était proche du plafond cible de 983 000 barils par jour

(bpj), à seulement 1 000 bpj au-dessus, dans le cadre du programme d'augmentation progressive de la production mis en œuvre par les sept pays participant aux réductions volontaires. Ces pays ont également décidé d'accélérer le rythme des augmentations de production à partir d'avril dernier, relevant le plafond de production collectif de 206 000 bpj en mai, avec une augmentation supplémentaire de 188 000 bpj prévue pour juin et juillet 2026.

Par contre, au niveau de l'alliance, la production totale de l'OPEP+ a chuté à 33,13 millions de bpj en mai, contre 33,31 millions de bpj en avril, soit une baisse de 180 000 bpj.

La production de l'OPEP a également diminué de 177 000 barils par jour (bpj), pour s'établir à 18,829 millions de bpj.

Parmi les variations de production les plus importantes, l'Arabie saoudite a enregistré la plus forte hausse mensuelle, avec une augmentation de 157 000 bpj, pour atteindre 6,91 millions de bpj.

L'Irak, en revanche, a connu la plus forte baisse, avec une diminution de 546 000 bpj, ramenant sa production de 2,87 millions à 2,33 millions de bpj.

Le niveau de production algérien

de 982 000 bpj enregistré en mai est le plus élevé depuis avril 2023, date à laquelle il avait atteint 1,01 million de bpj. Ce niveau reflète la poursuite de la reprise de la production nationale dans le cadre des ajustements de l'accord OPEP+.

Encore faut-il rappeler, que la semaine dernière un communiqué du ministère des Hydrocarbures, a indiqué que les sept pays du groupe OPEP+, dont l'Algérie, ont convenu, d'une augmentation collective de la production pétrolière de 188.000 barils par jour à compter du mois de juillet prochain.

La même source a précisé alors, que cette décision a été prise lors de la réunion, tenue par visioconférence, regroupant 7 pays signataires de la Déclaration de coopération (DoC) de l'OPEP+, engagés dans des ajustements volontaires de production de l'Opep+, à laquelle a participé l'Algérie aux côtés de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, du Sultanat d'Oman et de la Russie. Ainsi, et conformément à cet accord, la quote-part de la production de l'Algérie augmentera en juillet de 6.000 barils/jour, a ajouté le communiqué.

A cette occasion, les 7 pays ont réaffirmé leur volonté de mainte-

nir une coordination étroite et un suivi continu de l'évolution du marché pétrolier, afin de pouvoir adapter, si nécessaire, leurs décisions en fonction des conditions du marché.

L'ALGÉRIE PRÉSENTE DANS D'AUTRES RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

L'Algérie a également participé aux différentes réunions ministérielles tenues, par visioconférence, dans le cadre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de la Déclaration de Coopération (OPEP+), a fait savoir le ministère.

Il s'agit de la 193e réunion de la Conférence de l'OPEP, réunissant les ministres et représentants des onze pays membres de l'Organisation, consacrée à l'examen de plusieurs questions relatives à la gouvernance et aux activités du secrétariat général. Les discussions ont notamment porté sur le fonctionnement du secrétariat pour l'exercice en cours et les perspectives de l'année à venir, ainsi que sur les orientations stratégiques et les priorités de l'Organisation à moyen et long termes.

L'Algérie a pris part aussi à la 66e réunion du Comité ministé-

riel conjoint de suivi (JMMC), qui regroupe l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Irak, le Koweït, le Nigeria et le Venezuela pour les pays membres de l'OPEP, ainsi que le Kazakhstan et la Russie pour les pays participants non membres.

Cette réunion a examiné le niveau de conformité des pays de l'OPEP+ à leurs engagements d'ajustement volontaire de la production pour les mois de mars et d'avril 2026.

Les participants ont salué, à cette occasion, les efforts déployés par les pays concernés et ont souligné qu'un respect rigoureux des décisions collectives demeure un facteur déterminant pour garantir la stabilité et l'équilibre du marché pétrolier international.

Par ailleurs, l'Algérie a participé à la 41ème réunion ministérielle OPEP/Non-OPEP, consacrée à l'évaluation de la conjoncture du marché pétrolier et de ses perspectives à court et moyen termes.

Au cours de cette réunion ministérielle, les 21 pays de la Déclaration de Coopération ont réaffirmé leur engagement à poursuivre une action coordonnée afin de soutenir la stabilité et l'équilibre du marché mondial, a-t-on souligné de même source.

Saïd Ben

INSTALLATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Chanegriha souligne « l'importance de poursuivre l'adaptation des programmes pédagogiques dispensés aux mutations accélérées que connaît le monde d'aujourd'hui »

Le Général d'Armée, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, a supervisé, au nom du président hier, au nom du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, la cérémonie d'installation du nouveau Directeur de l'Ecole supérieure de Guerre, le Général-Major Mohamed Ahmed Sayah, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Au nom de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-Major de l'ANP, a présidé, ce samedi 13 juin 2026, la cérémonie d'installation officielle du nouveau directeur de l'Ecole supérieure de Guerre", précise la même source.

A l'entame, le Général d'Armée "a procédé à l'inspection des carrés des cadres et personnels de l'Ecole alignés à la place d'armes, pour annoncer ensuite l'installation officielle du directeur de l'Ecole supérieure de Guerre, le Général-Major Mohamed Ahmed Sayah, en remplacement du Général-Major Hamid Fekane". "Au nom de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces

armées, ministre de la Défense nationale, et conformément au décret présidentiel du 21 mai 2026, j'installe officiellement le Général-Major Mohamed Ahmed Sayah, dans les fonctions de directeur de l'Ecole supérieure de Guerre, en remplacement du Général-Major Hamid Fekane", a déclaré le Général d'Armée.

"A cet effet, je vous ordonne de travailler sous son autorité et d'exécuter ses ordres et ses instructions, dans l'intérêt du service, conformément aux règlements militaires et aux lois de la République en vigueur, et par fidélité aux sacrifices de nos vaillants Chouhada et aux valeurs de notre glorieuse Révolution", a-t-il indiqué.

Le Général d'Armée, a présidé ensuite "la cérémonie de passation de l'emblème national et d'approbation du procès-verbal de passation de consignes".

A l'issue, le Général d'Armée a tenu une rencontre avec le commandement, les cadres et les personnels de l'Ecole supérieure de Guerre, où il a prononcé, à l'occasion, une allocution d'orientation, lors de laquelle il a souligné "l'importance de poursuivre l'adaptation des programmes pédagogiques dispensés aux mutations accélérées que connaît le monde d'aujourd'hui, en veillant à faire de l'Ecole une véritable force de proposition".

"En effet, cette Ecole a su s'imposer comme un phare du savoir et un centre d'excellence, dont sont issus des officiers compétents, capables de s'adapter aux évolutions géostratégiques et géopolitiques d'un monde en perpétuel changement", a-t-il affirmé.

"Il vous appartient, à vous qui avez la charge de cette Ecole supérieure, de poursuivre avec détermination dans cette voie et de redoubler d'efforts pour adapter les programmes pédagogiques dispensés aux exigences du monde d'aujourd'hui et à la profonde mutation que connaissent les affaires militaires", a souligné le Général d'Armée. "Vous devez en outre veiller à



faire de l'Ecole une véritable force de proposition, en valorisant les initiatives de ses cadres et de ses officiers stagiaires, grâce à l'expérience précieuse acquise au sein des unités de corps de bataille et des différentes structures de l'ANP. Cette expérience les qualifie pleinement pour formuler des propositions pertinentes, notamment dans le domaine du retour d'expérience sur les conflits modernes et des mesures à prendre pour adapter les capacités de nos unités opérationnelles aux évolutions de l'art de la guerre", a-t-il ajouté.

Le Général d'Armée a également souligné que l'ANP, qui "livre aujourd'hui une bataille décisive pour adapter ses Forces et ses unités aux défis de la conjoncture actuelle, attend de l'ensemble de ses fils qu'ils s'investissent avec efficacité dans cet effort et dans cette dynamique de

développement prometteuse". "L'Armée nationale populaire, qui mène aujourd'hui une bataille décisive, dans toute la plénitude de ce terme, pour adapter ses forces et ses unités aux défis de la conjoncture actuelle, particulièrement à l'aune du contexte régional et international marqué par l'instabilité, attend de l'ensemble de ses fils qu'ils contribuent efficacement à cette dynamique de développement prometteuse, afin de relever le défi de la préservation de l'indépendance et de la souveraineté nationales, et de faire face à toute tentative hostile visant à déstabiliser notre pays ou porter atteinte à la sécurité, à l'unité et à la sérénité de notre vaillant peuple", a-t-il soutenu.

A la fin de la cérémonie, le Général d'Armée a signé le Livre d'or de l'Ecole, conclut le communiqué du MDN.

R.N.

CONTRIBUTION EFFICACE AU RENFORCEMENT DES LIENS DE SOLIDARITÉ

Chaib salue la dynamique que connaît le tissu associatif algérien en Allemagne



Sofiane Chaib a présidé, hier, l'ouverture des travaux d'une rencontre au profit des présidents et représentants des associations algériennes activant en Allemagne. Sofiane Chaib préside par visioconférence l'ouverture de cette rencontre organisée

par l'ambassade d'Algérie à Berlin au profit des présidents et représentants des associations algériennes activant en République fédérale d'Allemagne, et ce, en présence de l'ambassadeur d'Algérie à Berlin et du Consul général d'Algérie à Frankfurt, indique un commu-

niqué du ministère des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger.

DIFFUSION D'UNE IMAGE POSITIVE DE L'ALGÉRIE

Dans son allocution à l'occasion, Chaib affirme « l'intérêt particulier accordé par les hautes autorités du pays aux membres de la communauté nationale établie à l'étranger et leur attachement à renforcer les mécanismes de communication et de concertation avec eux, et à accompagner les différentes initiatives lancées au service des intérêts nationaux », précise le communiqué. Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger salue également « la dynamique que connaît le tissu

associatif algérien en Allemagne et sa contribution efficace au renforcement des liens de solidarité entre les membres de la communauté et à la préservation de l'attachement à la mère patrie, ainsi que son rôle dans la diffusion d'une image positive de l'Algérie et la promotion de sa présence dans le pays de résidence », ajoute le communiqué.

RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE ÉTABLIE EN ALLEMAGNE

D'autre part, Chaib passe en revue « les efforts consentis pour mettre en œuvre les recommandations issues de la conférence consulaire tenue en février 2026, notamment en ce qui concerne l'encouragement et l'encadrement de l'action associa-

tive et le soutien des associations activant concrètement au profit des membres de la communauté nationale », selon la même source. Le secrétaire d'Etat met en avant « l'importance de la contribution de la communauté nationale établie en Allemagne au renforcement des relations d'amitié et de coopération entre l'Algérie et l'Allemagne », affirmant « l'attachement à assurer le suivi nécessaire aux recommandations de cette rencontre, en coordination avec l'ambassade d'Algérie en Allemagne et le consulat général à Frankfurt, ce qui permettra de répondre aux préoccupations des membres de la communauté et de valoriser leur rôle, en tant que partenaire clé dans le renforcement des liens humains, culturels et économiques entre les deux pays », conclut la même source.

R. N.

ALGER

Démantèlement d'un réseau criminel organisé

Les services de police d'Alger ont procédé au démantèlement d'un réseau criminel organisé impliqué dans le détournement et la dilapidation de fonds publics au sein d'une entreprise spécialisée dans le commerce et la distribution de tabac, ayant causé des pertes estimées à près de 1.000 milliards de centimes, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale. Le Service central de lutte contre le crime organisé de Saoula a procédé, dans le cadre de cette opération, à l'arrestation de dix (10) individus appartenant à ce réseau qui activaient au sein de United Tobacco Company (UTC), et ce, suite à une enquête ayant duré trois mois, selon la même source. Les enquêteurs de la brigade centrale de lutte contre les crimes économiques et financiers relevant de ce même service "ont mis au jour le mode opératoire criminel, consistant à commercialiser des produits du tabac de manière illégale par certains employés d'UTC, en enregistrant différents produits dans le système d'information de l'entreprise sans qu'ils ne soient effectivement réceptionnés par les succursales chargées des ventes, pour ensuite les commercialiser en dehors du circuit de l'entreprise par l'intermédiaire de grossistes", précise le communiqué. Ces pratiques ont entraîné "un déficit injustifié dans les stocks de produits du tabac de différentes marques lors des opérations d'inventaire et de révision



des comptes financiers de l'exercice 2025, dont la valeur marchande est estimée à près de 500 milliards de centimes, aux prix de vente toutes taxes comprises (TTC)", selon la même source. Poursuivant leurs investigations sur le terrain et leurs enquêtes financières et comptables, sous la supervision du parquet compétent, les enquêteurs ont découvert "un autre trou financier d'une valeur de 500 milliards de centimes, lié à des créances impayées par des clients de l'entreprise, ce qui a permis de déterminer les responsabilités et de procéder à l'arrestation de dix (10) membres du réseau criminel". La liste des personnes arrêtées comprend "d'anciens et actuels directeurs et responsables

de l'entreprise, des employés de l'entreprise occupant différents niveaux de responsabilité, en sus d'autres individus, de sociétés et d'un grossiste en produits du tabac".

L'opération a également permis "la récupération et la saisie de revenus, de biens et d'actifs d'une valeur financière importante appartenant à l'un des principaux suspects, à savoir deux (2) villas de luxe, dont l'une située à Alger et l'autre en Espagne, six (6) appartements haut standing, dont cinq (5) en Algérie et un (1) en Espagne, un terrain situé dans la wilaya de Jijel d'une superficie de 900 m², trois (3) véhicules de luxe, une (1) moto de grosse cylindrée, quatre (4) montres de luxe, un

(1) fusil de chasse, et une somme d'argent en monnaie nationale".

A l'issue de l'enquête préliminaire, "les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le Pôle pénal économique et financier de Sidi M'Hamed pour abus de fonction, dilapidation volontaire de deniers publics, octroi d'avantages injustifiés à autrui lors de la conclusion de contrats en violation de la législation et de la réglementation en vigueur, blanchiment d'argent et de revenus criminels en bande criminelle, et infractions à la législation et à la réglementation relatives au change et aux mouvements de capitaux de et vers l'étranger", conclut le communiqué.

PLAGES DE TIPASA
POUR LA SAISON
ESTIVALE :

Une commission ministérielle évalue l'état de leur préparation

Une commission du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, chargée de la préparation de la saison estivale 2026, effectue une visite des différentes plages de Tipasa afin d'évaluer leur niveau de préparation pour l'accueil des estivants, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, au titre du suivi des préparatifs de la saison estivale 2026. Accompagnée des membres de la commission sectorielle de wilaya, la délégation procède à des visites de terrain des 53 plages autorisées à la baignade et tient des réunions avec les responsables locaux concernés. A l'issue des visites de terrain effectuées sur l'ensemble des plages de la wilaya, le wali de Tipasa, Mohamed Amine Benchaouia, a présidé jeudi une réunion d'évaluation en présence des membres de la commission nationale. La rencontre a permis d'examiner les observations relevées concernant notamment la propreté, l'aménagement des plages, l'amélioration des accès, l'éclairage public, l'alimentation en eau potable (AEP) ainsi que les dispositifs de sécurité. Les insuffisances constatées ont également été recensées et des mesures correctives ont été arrêtées pour y remédier avant le début de la saison estivale. Le wali a insisté sur la mobilisation de l'ensemble des intervenants pour mettre en œuvre les recommandations de la commission et finaliser les préparatifs avant l'ouverture officielle de la saison estivale. Pour rappel, la mission d'inspection a couvert l'ensemble du littoral de Tipasa, de Douaouda à l'Est jusqu'à Damous à l'Ouest, afin de vérifier l'état des infrastructures et la préparation des plages autorisées à la baignade en prévision du lancement officiel de la saison estivale, prévu à la fin du mois de juin.

ACCIDENTS DE LA
ROUTE:

7 morts et 238 blessés en 24 heures

Sept (7) personnes sont décédées et 238 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, a indiqué un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Oran, avec 2 décès, suite au renversement d'un véhicule sur le CW N 35, commune et daïra d'Oued Tlélat, précise la même source. Par ailleurs et dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, les éléments de la Protection civile ont effectué 149 interventions, ce qui a permis de sauver 105 personnes de noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 35 personnes et d'évacuer 9 autres vers les structures sanitaires locales, ajoute le communiqué, déplorant, toutefois, le décès par noyade d'une (1) jeune fille de 22 ans dans la wilaya de Skikda. Les éléments de la Protection civile de la wilaya de Relizane sont également intervenus suite à un glissement de terrain au lieu-dit Douar El-Hedjaibia, commune d'El-Guettar, daïra de Mazouna, ayant causé des blessures à 3 personnes. Un (01) autre cas de noyade a été également recensé dans la wilaya d'Illizi et concerne un jeune homme de 32 ans. Pour ce qui est du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, il a été procédé à l'extinction de 39 incendies dans plusieurs wilayas, ajoute le bilan de la Protection civile.

Le 3e Festival des Sports de la Capitale du 18 au 20 juin 2026

La wilaya d'Alger accueillera la 3e édition du Festival des Sports de la Capitale du 18 au 20 juin sous le patronage du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. Ce Festival des Sports de la Capitale qui se déroulera sous le slogan « El Bahdja nous rassemble », vise à promouvoir la culture de la pratique du sport et à rapprocher l'activité physique de toutes les catégories de la société, précise un communiqué de la wilaya d'Alger. La wilaya fait savoir que cette édition s'inscrit dans la continuité du succès rencontré par les deux précédentes éditions. Elle proposera un programme plus riche et plus diversifié, mettant l'accent sur le sport comme vecteur d'intégration sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de promotion

d'un mode de vie sain. Les activités du Festival se dérouleront dans 5 pôles principaux répartis à travers plusieurs sites de la capitale : le Jardin d'Essai d'El Hamma, le front de mer de Bab El Oued, le parc d'Oued Smar, le parc d'El Hamma et le parc des Sablettes. Cette répartition permettra de rapprocher les différentes activités des citoyens des diverses communes de la wilaya. Le Festival proposera un programme complet comprenant des compétitions et des démonstrations sportives, des activités récréatives, des ateliers éducatifs et de sensibilisation, ainsi que des espaces dédiés aux enfants, aux jeunes et aux familles. Un espace intitulé « Votre santé d'abord » sera également aménagé et accueillera des médecins, des nutritionnistes et des entraîneurs sportifs qui offri-

ront gratuitement conseils et examens afin de sensibiliser le public à l'importance de l'activité physique et de la prévention sanitaire. Parmi les principales nouveautés de cette édition figure le lancement de l'application « SportAl », qui permettra aux citoyens de consulter les différents événements et infrastructures sportives disponibles. Cette initiative vise à élargir la pratique sportive et à prolonger l'impact du Festival tout au long de l'année. Ce Festival des Sports de la Capitale revêtira également une dimension internationale grâce à la participation de représentants, partenaires et invités issus de plusieurs pays amis, dans le but de favoriser l'échange d'expériences et de promouvoir les valeurs du sport, de la jeunesse et de l'amitié entre les peuples.

SÉTIF

Le programme de formation « Sanaâ » séduit plus de 5.221 jeunes inscrits

Plus de 5.200 jeunes de Sétif se sont inscrits au programme de formation « Sanaâ » pour acquérir des compétences pratiques. La direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Sétif a enregistré un engouement notable des jeunes pour le programme de formation « Sanaâ » lancé par le ministère de tutelle fin mai dernier, a-t-on appris jeudi auprès de cette direction. Le directeur de wilaya du secteur, Ahmed Belkamri, a affirmé que

les services de la direction ont recensé, depuis l'ouverture le 31 mai passé des inscriptions sur la plateforme dédiée à ce programme, 5.221 inscrits âgés entre 15 et 27 ans, souhaitant bénéficier des sessions de formation leur permettant d'acquérir des compétences pratiques les qualifiant pour intégrer le marché de l'emploi. Cet engouement traduit la prise de conscience des jeunes sur l'importance de formation en tant que processus réel d'acquisition de compétences ouvrant des

perspectives prometteuses pour l'intégration du monde du travail et de l'entrepreneuriat, a-t-il ajouté relevant que « le programme initie les stagiaires aux principes de base des métiers en de courtes périodes de formation basée sur la pratique et l'accompagnement de staffs spécialisés ». Les services du secteur ont mobilisé les moyens matériels et humains pour le succès de ce programme qui se dérouleront en deux sessions du 15 juin au 6 juillet et du 7 juillet au 31 juillet,

selon le même cadre qui a indiqué que la répartition des stagiaires sur les centres a tenu compte des spécialités et des lieux de leur résidence. Ce programme est une opportunité aux jeunes d'acquérir une formation pratique rapide et moderne basée sur le développement des compétences et la consécration de la culture des métiers artisanaux dans les 6 spécialités de peinture, d'électricité bâtiment, de plâtre, de la plomberie, de la soudure et du froid, a ajouté conclu Bekamri.

LORS DE LA VISITE DU SG DE L'ONU, STAFFAN DE MISTURA

Le Front Polisario dénonce les récents crimes marocains

Le Front Polisario dénonce les récents crimes marocains commis contre des civils sahraouis lors de la visite de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental, Staffan De Mistura.



Le représentant du Front Polisario auprès des Nations, Sidi Mohamed Omar a adressé une lettre à la représentante permanente de la Colombie auprès des Nations Unies et Présidente en exercice du Conseil de sécurité, Leonor Zalapata Torres, pour exprimer la ferme condamnation par le Front Polisario des récents crimes marocains contre des civils sahraouis.

« Je vous écris avec une vive inquiétude afin d'attirer votre attention, ainsi que celle des membres du Conseil de sécurité, sur les crimes perpétrés par les forces d'occupation marocaines contre des civils sahraouis au Sahara occidental », a écrit le diplomate sahraoui dans une lettre dont Horizons a obtenu une copie.

ATTAQUE DE CIVILS SAHRAOIS DANS LA RÉGION D'AGLEIBAT EL FOULA

Selon lui, les forces d'occupation marocaines ont lancé, le matin du 5 juin 2026, une attaque contre

un groupe de civils sahraouis à l'aide de drones et d'artillerie à longue portée. Cette attaque, qui a eu lieu dans la région d'Agleibat El Foula, au Sahara occidental occupé, a entraîné la destruction complète de véhicules civils et d'importants dégâts matériels. L'équipe d'enquête de la Missio, des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (Minurso) s'est rendue sur place et a mené une enquête.

« Le Front Polisario condamne fermement ces actes criminels récents visant des civils sahraouis, qui reflètent les mêmes tactiques employées par les forces d'occupation marocaines dans leur guerre d'agression contre le peuple sahraoui », lance le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU et coordinateur auprès de la Minurso.

Depuis la violation du cessez-le-feu le 13 novembre 2020, les forces d'occupation marocaines ont systé-

matiquement utilisé tous types d'armes létales, y compris des drones, pour tuer délibérément des dizaines de civils innocents, non seulement originaires du Sahara occidental, mais aussi d'Algérie, de Mauritanie et d'autres pays, alors qu'ils traversaient les territoires sahraouis libérés, rappelle-t-il.

Tous les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 font état de dizaines de frappes aériennes et autres attaques menées par les Forces armées royales marocaines, ayant entraîné des victimes civiles et des dégâts matériels. Ces cas ne représentent que ceux documentés par la Minurso, ajoute Sidi Mohamed Omar dans ladite lettre.

UNE MANŒUVRE DÉLIBÉRÉE CALCULÉE

Le Front Polisario réaffirme que

le ciblage délibéré de civils et de biens civils constitue un crime de guerre au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et une violation des règles du droit international humanitaire applicables aux conflits armés internationaux, selon le même texte.

Par conséquent, la puissance occupante marocaine doit être fermement condamnée et tenue responsable de ses crimes contre l'humanité et de ses violations du droit international humanitaire et du droit international commis au Sahara occidental.

Tous ceux qui ont exprimé leur profonde inquiétude face au ciblage des civils sont appelés à maintenir cette position, car le droit international humanitaire doit s'appliquer à tous sans exception, sans sélectivité et sans deux poids, deux mesures souligne le représentant légitime du peuple sahraoui.

Ces derniers actes criminels marocains ont été perpétrés lors de la visite de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental, note la même source. Cette manœuvre, selon le Polisario, est manifestement calculée. Elle démontre que la puissance occupante marocaine entend saboter les efforts visant à relancer le processus de paix mené par l'ONU au Sahara occidental et provoquer une nouvelle escalade militaire, explique-t-il affirmant que « le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux face aux actions destabilisatrices du Maroc qui menacent la paix et la sécurité.

ROYAUME-UNI: Séminaire sur les droits humains au Sahara occidental occupé

Un séminaire sur les droits humains au Sahara occidental occupé a été organisé par l'organisation de solidarité britannique Sandblast, en coopération avec la représentation du Front Polisario au Royaume-Uni. Ce séminaire politique et sur les droits humains est intitulé : « Sahara occidental : dernière colonie de l'Afrique - Occupation, résistance, exil et similitudes avec la Palestine », a rapporté, hier, l'agence de presse SPS. Il a permis de mettre en lumière la lutte du peuple sahraoui pour la liberté et l'indépendance et d'examiner les similitudes entre les causes sahraouie et palestinienne en termes d'expérience coloniale, de formes d'occupation et de répression, de réalité du refuge et de l'exil, ainsi que du soutien international continu apporté aux puissances occupantes dans les deux cas, a ajouté la même source. Plusieurs militants et défenseurs des droits humains sahraouis ont participé au séminaire. Le militant Al-Asriya Mohamed a présenté un exposé sur la situation des réfugiés sahraouis dans les camps. Le militant Mohamed Daounoun a abordé, lors de la même rencontre, la situation des droits humains dans les territoires sahraouis occupés et les violations subies par les civils sahraouis. Mme Danielle Smith, présidente de la Sandblast Association, a également participé à la discussion sur les dernières actions de solidarité menées avec le peuple sahraoui et sur la nécessité de les développer davantage. Le séminaire a notamment permis d'entendre des témoignages directs de militants sahraouis sur la situation des droits humains dans les territoires occupés, ainsi que la projection d'un documentaire sur la cause sahraouie produit par Aktub Media et d'un autre retraçant le combat de la militante sahraouie Sultana Khaya contre l'occupation marocaine. Les participants ont également discuté des derniers développements politiques liés à la question du Sahara occidental, soulignant l'importance de renforcer la solidarité internationale avec le peuple sahraoui et de soutenir son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément au droit international. Le séminaire s'est conclu en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation à la question du Sahara occidental, de dénoncer les violations commises dans les territoires occupés et de renforcer les liens de solidarité entre les peuples qui luttent pour la liberté et la justice.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI TUNISIEN

Ouverture des inscriptions à un nouveau programme de financement

Le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle a annoncé, l'ouverture des inscriptions au programme de soutien au financement des entreprises économiques dans les régions les moins développées, mis en œuvre en partenariat avec la Banque tunisienne de solidarité (BTS). Dans un communiqué, le ministère a rappelé que ce programme vise à faciliter l'accès des promoteurs aux sources de financement afin de créer des projets et de petites entreprises dans différents secteurs économiques, ou de développer leurs activités. Les bénéficiaires pourront ainsi obtenir des crédits à des conditions avanta-

geuses et à un taux d'intérêt préférentiel. Les candidats doivent être inscrits auprès des bureaux de l'emploi et du travail indépendant, remplir les conditions de financement et être âgés de 20 à 65 ans au maximum. Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme électronique dédiée, du vendredi 12 juin au mardi 30 juin 2026. Le communiqué précise que les crédits seront accordés dans la limite des fonds alloués au programme, selon les modalités suivantes :

Crédits d'investissement
Montant maximal du crédit : 40 000 dinars.
Durée maximale de remboursement : 7 ans,

dont une année de grâce.

Crédits d'exploitation

Montant maximal du crédit : 10 000 dinars.

Durée maximale de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce.

Enfin et selon le même communiqué, ce programme de soutien au financement des entreprises économiques dans les régions les moins développées s'inscrit dans la poursuite de la politique visant à renforcer l'inclusion financière et économique, à encourager davantage l'entrepreneuriat et à développer les compétences.

LA COMPAGNIE PÉTROLIÈRE LIBYENNE SYRTE OIL COMPANY

Renforcement de sa coopération avec SLB en matière de développement de gisements

La compagnie pétrolière libyenne Syrte Oil Company renforce sa coopération avec SLB en matière de développement de gisements. La compagnie pétrolière de Syrte a accueilli une délégation de hauts dirigeants du fournisseur mondial de services pétroliers SLB dans le cadre des efforts visant à renforcer la coopération, à accélérer le développement des gisements et à soutenir les plans de la Libye pour accroître sa production pétrolière. La réunion s'est tenue au siège de la société à Marsa Al Brega et a rassemblé Mustafa Hammad, président de Syrte Oil, des membres du Conseil d'administration et de hauts responsables techniques. La délégation de SLB était conduite par Frédéric Maguet, président de Reservoir Performance, et comprenait des cadres supérieurs régionaux et basés en Libye. Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération technique, l'amélioration de

l'efficacité opérationnelle et le soutien à la stratégie de Syrte Oil visant à développer ses actifs et à accroître sa capacité de production. Les deux parties ont passé en revue les programmes de forage prévus pour cette année, notamment les puits d'exploration et de développement destinés à augmenter les réserves et à améliorer la production des gisements existants et futurs. Les responsables ont également examiné des projets de fracturation hydraulique visant à améliorer la productivité des puits et à optimiser la récupération des hydrocarbures. Par ailleurs, la réunion a passé en revue des propositions de conversion de certains puits, actuellement équipés de systèmes d'injection de gaz, en puits équipés de pompes électriques submersibles, s'appuyant sur le succès d'un projet pilote mis en œuvre en 2020. Les discussions ont porté en grande partie sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les opéra-

tions de forage. Syrte Oil a déclaré que cette technologie avait donné des résultats supérieurs aux attentes, constituant ainsi l'une des premières applications du forage assisté par IA dans l'industrie mondiale et le premier déploiement de ce type en Libye. Les deux entreprises ont également exploré les possibilités d'utilisation des technologies numériques avancées dans la gestion des réservoirs, l'optimisation de la production, l'analyse des données et la prise de décision basée sur l'IA. Les participants ont discuté des défis techniques liés à la croissance de la production et évalué des solutions visant à améliorer la durabilité et l'efficacité opérationnelles. La réunion a également évoqué la coopération sur les programmes de formation et de transfert de connaissances visant à renforcer

les compétences des professionnels libyens et à soutenir le développement à long terme du secteur pétrolier et gazier du pays. À l'issue de la visite, la délégation de la SLB a remis un trophée commémoratif à Mustafa Hammad en reconnaissance de son rôle dans la promotion des projets de développement et le renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Saisie de près d'un quintal de kif traité en provenance du Maroc

Les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Naâma ont démantelé un réseau criminel organisé transfrontalier et saisi plus de 98 kg de kif traité en provenance du Maroc, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). "Les investigations opérationnelles enclenchées par les enquêteurs de la BRI, dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic de drogue, ont permis d'identifier les membres du réseau, suite à quoi une descente a été menée dans une cache aménagée pour dissimuler la marchandise prohibée, aboutissant à l'arrestation de quatre (4) membres de ce réseau", précise le communiqué. "L'opération, menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, s'est également soldée par la récupération d'un véhicule utilitaire et d'une moto utilisés dans cette activité criminelle", ajoute la même source, indiquant que "les suspects ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal d'Aïn Sefra".

VICTOIRE JURIDIQUE À MONTREUIL

Le tribunal annule l'obligation de quitter le territoire d'une mère de famille algérienne

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Le tribunal administratif de Montreuil a lourdement désavoué la préfecture de la Seine-Saint-Denis en annulant le refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) visant une ressortissante algérienne, mère de trois enfants nés en France. Une décision qui consacre la pugnacité de son avocat, Me Megherbi.

Par un jugement rendu public le 10 juin 2026, la formation de jugement du tribunal administratif de Montreuil a donné entièrement raison à Mme B., une ressortissante algérienne menacée d'ex-



pulsion. L'arrêté préfectoral du 6 mai 2025, qui lui refusait la délivrance d'un certificat de résidence et lui imposait de quitter la France sous trente jours, a été purement et simplement annulé.

UNE STRATÉGIE DE DÉFENSE IMPLACABLE BASÉE SUR LA RÉALITÉ FAMILIALE

Pour faire échec à la décision de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le conseil de la requérante, Me Megherbi, a développé une argumentation solide centrée sur le respect de la vie privée et familiale,

garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Face aux arguments de l'administration, qui se bornait à soutenir que l'intéressée n'avait qu'à repartir pour engager une procédure de regroupement familial, l'avocat a méthodiquement réuni et présenté les preuves d'une intégration et d'une vie de famille profondément ancrées sur le territoire national.

Me Megherbi a apporté au dossier des pièces décisives – avis d'imposition, factures d'électricité – démontrant sans équivoque la communauté de

vie ininterrompue de Mme B. avec son époux (lui-même titulaire d'un certificat de résidence en règle) depuis leur mariage en 2017. Le couple est par ailleurs parent de trois enfants, tous nés en France en 2020, 2021 et 2024.

UN DÉSAVEU CINGLANT POUR LA PRÉFECTURE

Le tribunal a pleinement validé la démonstration de la défense. Dans ses considérants, le juge administratif a souligné que l'arrêté du préfet portait une « atteinte disproportionnée au droit au respect de sa vie

privée et familiale au regard des buts poursuivis ».

« Les différents documents versés au dossier par la requérante [...] établissent la communauté de vie des époux depuis le mariage... » a tranché le tribunal, estimant qu'il n'était même pas nécessaire d'examiner les autres moyens de droit soulevés par l'avocat tant l'illégalité de la décision préfectorale était manifeste.

INJONCTION DE DÉLIVRANCE DU TITRE DE SÉJOUR ET CONDAMNATION DE L'ÉTAT

Grâce au travail de son conseil, Mme B. obtient gain de cause sur toute la ligne. Le tribunal administratif a enjoint au préfet de la Seine-Saint-Denis de lui délivrer un certificat de résidence algérien portant la mention « vie privée et familiale » dans un délai strict de deux mois.

De plus, l'État a été condamné à verser à la requérante la somme de 1 100 euros au titre des frais de justice (article L. 761-1 du code de justice administrative), reconnaissant ainsi la légitimité et le succès de la démarche entreprise par Me Megherbi. Une victoire totale pour le droit au maintien des liens familiaux.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS

L'obtention d'un titre de séjour en cours d'instance éteint le litige mais n'exonère pas l'État des frais de justice

Par Me Fayçal Megherbi

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rendu, le 3 juin 2026, une ordonnance de référé qui illustre une fois de plus les effets des régularisations tardives de la part des préfectures en cours de procédure juridictionnelle.

UNE ATTENTE PROLONGÉE SANS DOCUMENT PROVISOIRE

Dans cette affaire, une ressortissante algérienne née en 1992, titulaire par le passé de plusieurs certificats de résidence, se trouvait dans une situation de précarité administrative. Bien qu'ayant déposé une demande de renouvellement de son titre de séjour dès le 23 mars 2025 – soit deux mois avant l'expiration de son précédent titre –, elle n'avait reçu qu'une simple confirmation de dépôt.

Face à l'absence de délivrance d'un récépissé ou d'une attestation de prolongation d'instruction par le préfet des Hauts-de-Seine, l'intéressée a choisi de saisir la justice administrative. Le 10 décembre 2025, son conseil, Me Fayçal

Megherbi, a introduit un référé "mesures utiles" (sur le fondement de l'article L. 521-3 du code de justice administrative) afin d'enjoindre à la préfecture de lui délivrer un document provisoire lui permettant notamment de travailler.

UN NON-LIEU À STATUER SUITE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE 10 ANS

La procédure administrative semble avoir accéléré le traitement du dossier en préfecture. En effet, les pièces du dossier ont révélé qu'en mars 2026, soit plusieurs mois après le début de l'action en justice, le préfet des Hauts-de-Seine a finalement délivré et remis à la requérante un certificat de résidence algérien.

Ce titre de séjour, édité le 11 mars 2026, affiche une validité de dix ans (jusqu'au 10 mars 2036).

La requérante ayant obtenu entière satisfaction en cours d'instance, la première vice-présidente du tribunal administratif, statuant comme juge des référés, a constaté que la requête avait perdu son objet. En conséquence, le tri-



bunal a prononcé un non-lieu à statuer sur les conclusions aux fins d'injonction et d'astreinte.

L'ÉTAT CONDAMNÉ AUX FRAIS DE JUSTICE

Si la préfecture a régularisé la situation de l'administrée avant que le juge ne tranche sur le fond, l'État n'a pas pour autant échappé à ses responsabilités financières.

La magistrate a estimé qu'il y avait lieu, au vu des circonstances de l'espèce, de sanctionner le retard de l'administration. L'État a ainsi été condamné à verser à la requérante la somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative, compensant ainsi une partie des frais d'avocat engagés pour contraindre la préfecture à agir.

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

L'initiative transméditerranéenne pour les énergies renouvelables et les technologies propres- T-MED permettra-t-elle de favoriser la transition énergétique?

*Professeur des universités en management stratégique expert international.
Directeur d'études au ministère de l'énergie-Sonatrach 1974-2015-
Président de la commission transition énergétique des 5+5+Allemagne 2029-2021*

Dans le cadre du Pacte pour la Méditerranée lancée à Barcelone le 28 novembre 2025, entériné lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et des partenaires du Sud de la Méditerranée, à l'occasion du 30e anniversaire du Processus de Barcelone, une initiative transméditerranéenne pour les énergies renouvelables et les technologies propres-T-MED a été lancée le 09 juin 2026, le commissaire européen à l'Énergie Dan Jorgensen ayant annoncé que l'Union européenne entend débloquer 25 milliards d'investissement d'ici à 2035

1.- Le programme du Pacte pour la Méditerranée et l'initiative T-MED

Rappelons que la stratégie du Pacte pour la Méditerranée, a été adoptée à Barcelone en novembre 2025 où l'Europe est fortement concurrencée par la Chine, les USA et d'autres pays émergents, vise à transformer le bassin méditerranéen en un espace commun plus intégré comme relai en direction de l'Afrique, reposant sur plusieurs piliers :

- une approche globale de gestion des frontières, la lutte contre la criminalité organisée, la préparation conjointe face aux catastrophes naturelles et face aux défis migratoires, combiner la prévention de l'immigration illégale, la gestion intégrée des frontières, mais aussi des solutions de retour volontaire

- l'autonomisation des jeunes, l'amélioration de l'éducation, le développement des compétences professionnelles et la mobilité, misant sur la connexion entre les employeurs européens et les travailleurs qualifiés.

- l'intégration commerciale, le développement d'une économie bleue durable et des investissements massifs dans les infrastructures.



- le développement d'initiatives transméditerranéennes visant à exploiter les énergies renouvelables et à stimuler l'innovation et les Startups

- favoriser le réseau de transport transeuropéen (TEN-T) aux pays partenaires de la rive sud et à créer des liens directs avec de grands corridors commerciaux internationaux.

- tenir compte des expériences récentes des conflits Russie-Ukraine et USA avec la flambée du cours des hydrocarbures dont l'Europe est fortement dépendante et lutter contre les impacts négatifs du réchauffement climatique.

Aussi c'est dans le cadre du programme du Pacte pour la Méditerranée que la Commission européenne dans sa note en date du 09 juin 2026 vient d'initier T-MED (Coopération transméditerranéenne pour les énergies renouvelables et les technologies propres), l'initiative intégrant également la transformation d'anciens gazoducs en corridors. Le commissaire européen à l'Énergie Dan Jorgensen a affirmé que l'Union européenne entend débloquer jusqu'à 25 milliards d'investissement d'ici à 2035, alors que les besoins financiers sont entre 75 à 120 milliards nécessaires pour un impact réel, de ce projet en rappelant que le projet Desertec initié par les allemands dont le coût global avait été historiquement estimé entre 400 et 450 milliards de dollars visant à exploiter le potentiel solaire et éolien des déserts d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient pour alimenter les populations locales et exporter de l'énergie décarbonée vers l'Europe a été abandonné pour différentes raisons. Cela concerne tout le Sahara qui reçoit un ensoleillement exceptionnel, l'un des plus élevés au monde, plus de 3 600 heures d'en-

soleillement par an et certaines zones orientales dépassant 4 000 heures annuelles avec une irradiation pouvant dépasser 2.500 kWh / m2 annuellement conférant un rendement exceptionnel aux panneaux photovoltaïques et aux centrales solaires thermodynamiques (CSP) par rapport à l'Europe ce que la commissaire chargée de la Méditerranée, Dubravka Šuica, appelle « un hub mondial d'énergie propre.

Tout en n'oubliant pas selon les experts que la couverture des zones immenses avec des panneaux solaires sombres modifie l'albédo (pouvoir réfléchissant) du sol, ce qui pourrait modifier les régimes de pluie et le climat des régions avoisinante que à surface égale, le thermique restitue une part beaucoup plus importante de l'énergie solaire captée (entre 60 et 80 %) que les modèles photovoltaïques qui produisent de l'électricité) Et pour couvrir les besoins énergétiques européens grâce au potentiel solaire saharien cela implique deux vecteurs principaux : l'exportation directe d'électricité via des câbles sous-marins et la production d'hydrogène. La nouvelle approche est donc de structurer les relations avec les pays de la région, rentrant dans le cadre de l'adaptation à la nouvelle carte géostratégique du monde condition de la stabilité des espaces euro méditerranéens et euro-africains

2.- Quelle conclusion tirer de cette initiative louable

Premièrement, le taux de dépendance énergétique global de l'Union européenne, qui mesure la part des importations nettes dans sa consommation totale d'énergie, s'établit à près de 57 à 60%, l'Europe ayant tiré les leçons des conflits en Ukraine et au Moyen Orient notamment avec la fermeture du détroit d'ORMUZ, désirant

s'orienter vers un mix énergétique et ne pas dépendre d'un seul ou deux partenaires

Deuxièmement, l'objectif pour l'Europe étant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2040, en plus des décisions restrictives des USA, les exportations de l'Afrique en direction de l'Europe risquent d'être impactées, cette initiative s'inscrit dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) où pour maintenir leurs exportations vers l'Europe, les pays producteurs d'hydrocarbures et autres doivent se conformer à des réglementations strictes de décarbonation, le Pacte imposant la neutralité carbone d'ici 2050. Concernant les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (MACF) pour les importations de 2026 devant être effectués au plus tard le 30 septembre 2027, le premier rapport annuel de conformité est entré dans sa phase définitive et opérationnelle où notamment les importateurs de certains produits à forte intensité de carbone (acier, aluminium, ciment, engrais, électricité et hydrogène) doivent s'acquitter de certificats carbone ou déclarer les émissions intrinsèques le premier achat des certificats correspondants

Or pour l'ensemble du monde, selon la Banque mondiale et l'AIE les engagements gouvernementaux actuels ne permettraient d'atteindre que 20% des réductions d'émissions d'ici 2030, devant investir chaque année jusqu'à 4000 milliards de dollars/an au cours de la prochaine décennie. L'objectif est de favoriser la majorité de ces investissements vers les économies en voie de développement, et vers des investissements vers les véhicules électriques, l'hydrogène, le captage / stockage du carbone et biocarburants, et sur l'efficacité énergétique en

premier lieu dans le transport de l'énergie, le Btph, l'industrie sans compter les coûts dans, la santé, l'agriculture et les loisirs avec un nouveau mode du tourisme. Cela nécessitera la réforme du système financier mondial du fait que les obligations vertes représentent seulement 2% de la valeur du marché obligataire mondial. Sans changement de trajectoire, les prévisions du GIEC, qui s'appuient sur la simple mise en place des politiques actuelles, envisagent une perte de production équivalant à environ 5% du PIB mondial d'ici 2050, et jusqu'à 13% d'ici 2100. Et l'Afrique n'est responsable que de 3,8 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde et pourtant, les pays africains subissent de plein fouet les effets dévastateurs de sécheresses et d'inondations de plus en plus sévères avec des conséquences dramatiques en termes de pertes humaines, sur l'agriculture et son soubassement l'eau douce. Fondamentalement, si nous échouons à passer à un monde à faible émission de carbone, c'est l'intégrité globale de l'économie mondiale qui sera menacée, car le climat mondial est un vaste système interconnecté

En résumé si l'Afrique, l'Asie dont la Chine et l'Inde qui abritent plus de 4 milliards d'habitants sur les 8 milliards d'habitants que compte notre planète avaient le même modèle de consommation énergétique que l'Europe et les USA, moins d'un milliard d'habitants pour un PIB mondial dépassant les 40%, en 2025, il faudrait selon les experts trois à quatre fois la planète terre pour couvrir les besoins. (voir le débat Pr Abderrahmane Mebtoul TV-LCP chaîne parlementaire France sur le réchauffement climatique et la sécurité mondiale 31 octobre 2022 Paris France en présence de ministres et plusieurs experts internationaux.

Espérons que l'initiative européenne T-MED, sans oublier l'efficacité énergétique (lutter contre le gaspillage de l'énergie) pour le développement des énergies propres soit suivies par l'ensemble de la communauté internationale dont les grands puissances, USA-Chine - Russie, Inde, le réchauffement climatique n'étant pas une vue de l'esprit mais une dure réalité. il devient impératif pour l'intérêt de l'humanité qu'à une vision strictement marchande se substitue un co-développement pour une richesse partagée. L'enjeu du XXIe siècle est celui d'une véritable politique écologique tenant compte de la protection de l'environnement et du cadre de vie, impliquant une réorientation de la politique agricole, industrielle et énergétique..

L'ALGÉRIE AUJOURD'HUI

L'ALGÉRIE PRÉPARE LE DÉCOLLAGE DE LA FILIÈRE PHOSPHATE

Projet de phosphate intégré de Tébessa

L'Algérie est en train de bâtir méthodiquement l'émergence d'une industrie nationale du phosphate, adossée à l'immense gisement de Djebel Onk.



UNE OFFENSIVE DIPLOMATIQUE POUR ATTIRER LES INVESTISSEURS

Alors que l'entrée en production du gigantesque gisement de la wilaya de Tébessa se rapproche, les pouvoirs publics multiplient les démarches auprès de partenaires étrangers, afin de jeter les bases d'une industrie du phosphate intégrée, capable de générer une forte valeur ajoutée et de positionner le pays parmi les acteurs majeurs du marché mondial des engrais. L'ambition de l'Algérie dépasse, désormais, le simple cadre de l'extraction minière. Les autorités misent sur la création d'un véritable écosystème industriel englobant l'exploitation des gisements, leur transformation, le stockage, la logistique, les infrastructures portuaires ainsi que l'exportation. Le projet intégré de Bled El Hadba-Djebel Onk s'inscrit précisément dans cette vision, avec l'objectif de faire du phosphate un levier de développement industriel et un moteur de croissance pour plusieurs secteurs de l'économie nationale. Cette orientation stratégique repose sur la conviction que les ressources phosphatées du pays, estimées à plus de 4 milliards de tonnes de minerai brut dans les régions de Djebel Onk, peuvent constituer l'un des piliers de la nouvelle économie nationale, aux côtés des hydrocarbures, de la pétrochimie et des industries manufacturières.

Afin de consolider les différents maillons de cette future filière, l'Algérie explore activement les opportunités de coopération avec plusieurs partenaires internationaux disposant d'une expertise reconnue dans les domaines des engrais et de la transformation industrielle. Dans cette perspective, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a examiné, jeudi dernier, avec les responsables du groupe omanais Suhail Bahwan Holding, les perspectives de coopération entre le groupe et Sonatrach. Les discussions ont porté notamment sur les projets de production d'engrais, en particulier l'ammoniac et l'urée, ainsi que sur l'élargissement des investissements du groupe omanais en Algérie. Les deux parties ont mis en avant l'importance de renforcer les

échanges techniques et commerciaux, afin de concrétiser des projets communs à forte valeur ajoutée. Une coopération qui pourrait constituer l'un des premiers jalons de la future industrie algérienne du phosphate, compte tenu du rôle essentiel des engrais dans la chaîne de transformation de cette ressource. L'Inde figure également parmi les partenaires les plus intéressés par le potentiel phosphatier algérien. Lors d'une rencontre entre Mohamed Arkab et l'ambassadrice de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni, en novembre dernier, les discussions ont porté sur les possibilités de coopération dans la production, la transformation et la fabrication d'engrais phosphatés et azotés. L'intérêt indien s'explique par la forte dépendance du pays aux importations d'engrais phosphatés, estimées entre 6 et 7 millions de tonnes par an. Dans ce contexte, les réserves de Djebel Onk représentent une opportunité stratégique pour New Delhi, dési-

reux de sécuriser durablement ses approvisionnements. Pour l'Algérie, un tel partenariat ouvrirait la voie à des investissements importants et à un transfert de savoir-faire technologique susceptible d'accélérer le développement de l'industrie locale des engrais.

CHINE ET INDONÉSIE REJOIGNENT LA DYNAMIQUE

La Chine a également manifesté un intérêt concret pour le développement de la filière. En septembre 2025, le groupe chinois Asia-Potash a présenté à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (Aapi) un projet intégré d'un montant de 1,6 milliard de dollars destiné à valoriser les gisements de phosphate de l'est du pays. Le projet prévoit la production d'ammoniac, d'urée et d'engrais composés, en s'appuyant notamment sur les ressources gazières nationales pour alimenter les processus indus-

triels. Dans la même dynamique, l'Algérie a renforcé sa coopération avec l'Indonésie à travers la signature, en janvier dernier, d'un mémorandum d'entente entre la Société nationale Somiphos, filiale du groupe Sonarem, et le géant indonésien Pupuk Indonesia. Cet accord vise à étudier les possibilités de fourniture de phosphate algérien au marché indonésien, tout en explorant les perspectives d'investissements conjoints dans l'exploitation, la transformation et le développement de produits dérivés. Il prévoit également la réalisation d'études techniques et économiques, l'échange de données ainsi que l'identification d'opportunités de coopération dans les premières étapes de l'industrialisation du phosphate. L'intérêt croissant manifesté par les groupes omanais, indiens, chinois et indonésiens témoigne du potentiel considérable de la filière algérienne. Au-delà de l'exploitation minière, ces partenariats visent à créer une industrie intégrée capable de produire localement des engrais à forte valeur ajoutée destinés aussi bien au marché national qu'au marché international.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la politique de l'État visant à renforcer les partenariats économiques stratégiques dans les secteurs à fort potentiel. À travers le développement de la filière phosphate, l'Algérie entend non seulement valoriser ses ressources naturelles, mais également construire une industrie de transformation compétitive, créatrice d'emplois, génératrice de devises et porteuse d'un nouveau modèle de croissance fondé sur la diversification économique.

LE JOUR D'ALGERIE

La start-up Singularity Computing représentera l'Algérie à la finale africaine

La start-up algérienne Singularity Computing représentera l'Algérie lors de la finale africaine du Regional Pitch Competition (GEC+Afrika 2026), prévue les 16 et 17 septembre en Afrique du Sud, a annoncé, à Alger, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah. S'exprimant à l'issue de la cérémonie de sélection, le ministre a salué cette qualification, soulignant que l'initiative, portée par le Global Entrepreneurship Network (GEN) dans plusieurs pays africains, vise à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat à l'échelle continentale. Selon lui, plus de 59 projets

ont été enregistrés en Algérie dans le cadre de cette édition. Après plusieurs phases de sélection, dix start-up ont accédé à la finale nationale, à l'issue de laquelle Singularity Computing a été retenue pour représenter le pays à la compétition continentale réunissant une vingtaine de pays africains. Le ministre a affirmé que son département entend renforcer la participation des porteurs de projets algériens aux grands rendez-vous africains de l'innovation, estimant que ces plateformes constituent des opportunités de visibilité et de croissance pour les start-ups nationales. Il a également salué la qualité du processus de sélection, conduit par un jury mixte national et

international, mettant en avant l'importance de transformer les projets innovants en entreprises viables et compétitives au service de l'économie nationale. Spécialisée dans le calcul scientifique appliqué à l'ingénierie industrielle, Singularity Computing développe des solutions numériques basées sur les mathématiques appliquées et l'intelligence artificielle. Selon son fondateur, Mohamed Labadi, le logiciel conçu par l'entreprise permet d'accompagner la conception de produits de haute technologie dans plusieurs secteurs, notamment l'aéronautique, l'automobile et l'ingénierie industrielle. Dix start-up avaient été sélectionnées pour

la phase finale nationale après plusieurs étapes éliminatoires. Les projets ont été présentés devant un jury composé d'experts nationaux et africains de l'entrepreneuriat, dont des membres en présentiel et d'autres en visioconférence depuis l'Afrique du Sud. L'événement a été organisé par Algeria Venture, en partenariat avec GEN Algeria. Il vise à structurer un écosystème entrepreneurial dynamique et à offrir aux jeunes entreprises innovantes une plateforme de présentation, de mise en relation avec des investisseurs et d'accès à des réseaux internationaux.

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

INDRIVE ALGÉRIE :

Engagement en faveur de la sécurité des passagers et des conducteurs

À l'occasion d'un panel organisé à Alger le 10 juin 2026, inDrive a réaffirmé son engagement en faveur de la sécurité des passagers et des conducteurs en Algérie. L'événement a réuni des experts, des représentants de la société civile, des médias et des chauffeurs afin de présenter les dispositifs de sécurité mis en place par la plateforme et d'échanger sur les défis liés à la mobilité urbaine.

L'entreprise a mis en avant une approche globale de la sécurité reposant sur la vérification des chauffeurs, le suivi des trajets en temps réel, les outils d'assistance

d'urgence, le partage de course ainsi que les systèmes de signalisation et d'évaluation. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter les comportements à risque et améliorer la gestion des incidents a également été soulignée. En parallèle, inDrive a organisé, en partenariat avec le

Croissant-Rouge algérien, des formations destinées aux chauffeurs portant sur la sécurité routière, les premiers secours et la gestion des situations d'urgence. L'entreprise a également honoré les chauffeurs exemplaires n'ayant enregistré aucun incident de sécurité.

À travers cette initiative, inDrive réaffirme sa volonté de renforcer la confiance, la transparence et la sécurité au sein de l'écosystème de transport en Algérie grâce à l'innovation technologique, à la formation continue et à la coopération avec les acteurs locaux.

PALESTINE OCCUPÉE

La guerre génocidaire sur Ghaza continue

Un citoyen est tombé en martyr et deux autres ont été blessés hier, quand une marche d'occupation israélienne a bombardé un groupe de citoyens près de l'entrée du camp d'Al-Bureij dans le centre de la bande de Gaza.

Depuis l'annonce du cessez-le-feu en octobre de l'année dernière, plus de 980 citoyens ont été tués et environ 3 120 autres ont été blessés.

Vendredi, l'armée israélienne a reconnu avoir tué 20 Palestiniens dans la bande de Gaza au cours de la semaine écoulée, affirmant que les victimes étaient des membres du Hamas et du Jihad islamique.

Ces attaques se poursuivent malgré le cessez-le-feu entré en vigueur en octobre 2025.

Cette trêve devait mettre fin à la guerre génocidaire menée par Israël dans la bande de Gaza, qui a fait près de 73 000 morts et plus de 173 000 blessés palestiniens depuis octobre 2023, tout en provoquant des destructions massives touchant 90 % des infrastructures civiles de l'enclave.

UN JEUNE HOMME HANDICAPÉ BLESSÉ PAR DES BALLES DE L'OCCUPATION À DOUMA, AU SUD DE NAPLOUSE

Un jeune homme handicapé a été blessé aujourd'hui, samedi, par des balles de l'occupation israélienne à l'entrée de la ville de Douma, au sud de Naplouse.

Des sources du Croissant-Rouge ont signalé que leurs équipages avaient été blessés par un jeune homme de 29 ans, handicapé, qui avait reçu des balles réelles dans l'abdomen et la jambe à l'entrée de la ville de Douma, et qu'il avait été transféré à l'hôpital.

LES FORCES ISRAËLIENNES LANCENT UN RAID À BETHLÉEM

Les forces d'occupation israéliennes ont mené un raid sur la ville de Bethléem cette nuit, selon des sources sécuritaires.

Les sources sécuritaires, ont rapporté que les forces d'occupation sont entrées dans Bethléem par la ville de Beit Jala et se sont déployées dans le quartier de Bab al-Zaqqaq, au carrefour d'al-Radi, au rond-point russe et la route Jérusalem-Hébron. Aucune perquisition ni arrestation n'a été signalée.

DES COLONS ATTAQUENT LES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DU GOUVERNORAT DE JÉRUSALEM, AU SUD DE BETHLÉEM

Des colons ont attaqué hier, les employés de la compagnie d'électricité du gouvernorat de Jérusalem dans le village de Wadi Rahal, au sud de Bethléem.

Des sources de sécurité ont signalé à Wafa qu'un certain nombre de colons avaient attaqué des employés de la compagnie d'électricité du gouvernorat de Jérusalem alors qu'ils travaillaient à Wadi Rahal, ce qui a causé des blessures légères à plusieurs d'entre eux et causé de graves dommages à leur véhicule.

Il convient de noter que les colons ont récemment intensifié leurs attaques contre les citoyens et leurs biens dans diverses zones du gouvernorat de Bethléem, notamment en détruisant des réseaux d'irrigation, en attaquant des véhicules, en tentant de piétiner des troupeaux et en empêchant les bergers d'atteindre les pâturages.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE PORTUGAISE APPROUVE DES RÉSOLUTIONS CONDAMNANT LES EXACTIONS DE BEN GVIK CONTRE LES MILITANTS DE LA «FLOTTILLE DE LA FERMETÉ»

La commission des Affaires étrangères du Parlement portugais a adopté cinq résolutions condamnant l'interception par les forces d'occupation israéliennes de la flottille humanitaire « Global Sumud » et les traitements dégradants et inhumains infligés aux militants détenus, parmi lesquels figuraient des citoyens portugais, par le ministre israélien de la Sécurité



nationale, Itamar Ben-Gvir.

Parmi les résolutions adoptées à l'unanimité, deux, émanant du Parti socialiste (PS), condamnent « la détention de citoyens portugais par la marine israélienne en eaux internationales », en référence aux militants portugais présents à bord de la flottille, et une seconde résolution condamne « les traitements inhumains infligés aux militants détenus par les forces israéliennes ».

On y trouvait également une résolution du Parti de la liberté condamnant l'interception des navires de Global Sumud et le traitement dégradant et humiliant des militants par Ben-Gvir, ainsi qu'une résolution du Parti de l'initiative libérale condamnant « le traitement dégradant infligé aux participants de la flottille par Ben-Gvir », et une résolution du Parti social-démocrate (PSD) condamnant directement les actions de Ben-Gvir contre les militants détenus.

Des rapports parlementaires ont confirmé que les ressortissants portugais détenus lors de l'interception de la flottille – Nuno Gomes, Joana Rocha et Diogo Chaves – ont subi les pires traitements et ont été soumis à des humiliations. Ces agissements ont suscité une vive indignation au Portugal et ont incité les autorités à exiger des explications et des garanties quant à la sécurité de leurs citoyens.

Suite à un vote au sein de la Commission des affaires étrangères et des communautés portugaises, les textes adoptés ont été fusionnés en un seul document.

Cette position parlementaire intervient dans un contexte de

condamnation internationale suite à la diffusion de vidéos montrant Itamar Ben-Gvir se comportant de manière dégradante envers les militants de la « Flottille de la fermeté » après leur arrestation.

Le Portugal avait précédemment qualifié ces agissements de « violation humiliante de la dignité humaine » justifiant une condamnation et des comptes à rendre.

62 MEMBRES DU CONGRÈS EXHORTENT WASHINGTON À FAIRE PRESSION SUR ISRAËL POUR AUTORISER LES PATIENTS ORIGINAIRES DE GAZA À RECEVOIR UN TRAITEMENT

Soixante-deux membres de la Chambre des représentants et du Sénat américains ont exhorté l'administration Trump à faire pression sur Israël afin qu'il cesse d'empêcher les Palestiniens atteints de cancer d'accéder aux soins et qu'il rouvre le corridor médical qui permettait auparavant aux habitants de la bande de Gaza de se faire soigner dans les hôpitaux de Jérusalem-Est et de Cisjordanie.

Cette demande figure dans une lettre adressée au secrétaire d'État américain Marco Rubio, dans laquelle les parlementaires soulignent que plus de 18 500 Palestiniens à Gaza ont besoin de soins médicaux spécialisés et urgents, indisponibles dans la bande de Gaza, dont environ 11 000 patients atteints de cancer.

Cette situation est aggravée par le fait que 94 % des hôpitaux de la bande de Gaza ont été endommagés ou détruits, et

que la plupart des services de diagnostic et de traitement, notamment en oncologie, sont à l'arrêt.

Les membres du Congrès ont fait remarquer que si Israël autorise un nombre limité d'évacuations sanitaires vers d'autres pays, il continue d'empêcher les patients d'accéder aux hôpitaux de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, malgré leur proximité géographique et leur capacité d'accueil. Ils ont affirmé que cette réalité faisait d'un diagnostic de cancer à Gaza une condamnation à mort pour des milliers de patients.

La lettre soulignait le décès de plus de 1 200 patients qui attendaient l'autorisation d'une évacuation sanitaire, et exhortait l'administration américaine à collaborer avec le Qatar, l'Égypte et la Turquie pour faciliter les transferts et les traitements des patients, ainsi qu'à rouvrir définitivement le corridor médical et à garantir le retour des patients et de leurs accompagnants à Gaza après leur traitement.

Les parlementaires appelaient également à soutenir les efforts de reconstruction des hôpitaux et des infrastructures de santé dans la bande de Gaza, et à garantir la protection des installations et du personnel médicaux conformément au droit international humanitaire.

La lettre était signée par plusieurs membres éminents du Congrès, dont Bernie Sanders, Elizabeth Warren, Chris Van Hollen, Ed Markey, Ro Khanna, Pramila Jayapal, Ilhan Omar, Greg Cassar, Delia Ramirez, Jan Schakowsky et Sean Casten.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE CARIE ?

5 astuces !

Les caries peuvent, si elles ne sont pas traitées, entraîner de vives douleurs. Voici les cinq façons de les reconnaître rapidement.

D'après l'OMS, la carie dentaire est un problème majeur de santé publique. En effet, ce problème se classe parmi les dix maladies chroniques les plus communes. Elle touche autant les dents de lait que les dents définitives, donc, aussi bien les enfants que les adultes. La carie désigne une maladie infectieuse qui a une origine bactérienne. Elle détruit peu à peu la dent en déminéralisant les tissus durs.



Elle évolue toujours de l'extérieur vers l'intérieur de la dent en creusant un « trou ».

La carie se développe à cause de quatre faits :

La plaque dentaire bactérienne qui se forme sur la surface de la dent après chaque prise alimentaire ;

Le terrain : les dents dont l'émail est mince, mal minéralisé ou usé, résistent moins aux acides de la plaque bactérienne ;

L'alimentation : si celle-ci est riche en acide, elle favorise la déminéralisation de l'émail ;

Le temps : si les trois facteurs précédents sont présents, le temps augmente le risque de développer une carie.

Pour les reconnaître, il existe plusieurs astuces.

Les caries responsables de douleurs

Les caries se développent

en plusieurs stades. Apprendre à les reconnaître est important, cela permet de les traiter rapidement et de limiter les dégâts.

Ainsi, certains symptômes doivent vous mettre la puce à l'oreille, comme :

Une hausse de la sensibilité des dents au contact des aliments acides, froids ou chauds ;

La carie peut également être repérée par une décoloration jaunâtre ou brune de la dent ;

Au début, les douleurs des contacts avec les aliments sont passagères. La douleur s'intensifie peu à peu, lorsque la cavité se creuse. La douleur est constante quand la carie a atteint le cœur de la dent ;

Les douleurs sont vives. La dent est sensible à la pression ;

La douleur entraîne des douleurs nocturnes : c'est ce que l'on appelle la rage de dent.

La mauvaise haleine peut également être causée par une carie. Elle est la plupart du temps causée par une mauvaise hygiène bucco-dentaire. Cependant, elle peut aussi provenir de problèmes de digestion.

Syndrome du canal carpien

Le syndrome du canal carpien est une pathologie fréquente affectant le poignet et la main. Favorisée par la répétition de certaines positions ou mouvements, l'affection correspond à la compression de l'un des nerfs du poignet : le nerf médian.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le syndrome du canal carpien est une pathologie fréquente. En France, on compte chaque année plus de 130 000 individus opérés du canal carpien. Cette affection appartient aux troubles musculo-squelettiques que l'on définit comme des pathologies affectant les muscles, tendons ou nerfs, et aboutissant à des difficultés motrices. Par ailleurs, sous le terme de « syndrome du canal carpien », on regroupe l'ensemble des troubles liés à la compression du nerf médian du poignet. À savoir ! Le syndrome du canal carpien est l'une des maladies professionnelles les plus répandues dans la majorité des pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada. Le canal carpien se situe sur la face interne du poignet, bordé en arrière et sur les côtés par les os constituant le poignet. À l'avant, il est limité par le ligament annulaire. Ce canal héberge les tendons des muscles fléchisseurs des doigts et le nerf médian. Anatomiquement, le nerf médian qui descend le long de l'avant-bras, passe au niveau du poignet avant de se subdiviser en 4 branches, en direction du pouce, de l'index, du majeur et d'une partie de l'annulaire. Le nerf médian assure donc la sensibilité de certains doigts de la main ainsi qu'une partie du bras. Il permet la réalisation des mouvements avec la main et le poignet. La compression du nerf médian implique que l'influx nerveux passe difficilement et l'apparition des symptômes. Le syndrome du canal carpien est plus fréquemment rencontré chez les femmes entre 40 et 50 ans ou entre 60 et 70 ans. Les patients diabétiques sont plus touchés par l'affection : près de 14% d'entre eux, voire 50% en cas de complications neurologiques dues au diabète. La grossesse favorise également l'apparition du syndrome qui régresse après l'accouchement.

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

Dans la majorité des cas, l'origine du syndrome est inconnue. On parle de syndrome du canal carpien idiopathique.

Dans certains cas, l'affection peut être secondaire à une pathologie. En effet, plusieurs facteurs favorisent la compression du nerf médian :

Facteurs hormonaux ou métaboliques (par exemple, la grossesse, la ménopause, l'hypothyroïdie ou le diabète) ;

Anomalies anatomiques (par exemple un canal trop étroit ou des anomalies du trajet des vaisseaux, des déformations liées à un traumatisme) ;

Certaines pathologies comme la polyarthrite rhumatoïde, la goutte, etc.

Enfin, certaines postures et divers mouvements peuvent être à l'origine de l'affection :

Les mouvements répétitifs de loisir (bricolage, ménage, etc.) ;

Les mouvements répétitifs et rapides dans un contexte professionnel dont :

Les flexion-extension, les torsions du poignet ;

Les mouvements demandant une force importante de la main ;

Les situations nécessitant une force statique prolongée, la conduite automobile par exemple ;

Les postes exposés aux vibrations ou à un environnement froid.

Quels symptômes ?

Les symptômes du syndrome du canal carpien évoluent en même temps que la maladie.

À savoir ! L'atteinte des deux mains est fréquente. Cependant, elle n'est pas forcément simultanée.

Au début de l'affection, la compression du nerf se traduit par des troubles sensitifs au niveau du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire. Le patient décrit des fourmillements, des picotements, un engourdissement et une sensation de décharge électrique aux extrémités des doigts concernés (ou parfois remontant vers l'avant-bras). Lorsque la maladie progresse, il apparaît une diminution de la force dans le pouce associée à un lâchage des objets tenus. Dans 1 cas sur 3, les

symptômes de l'affection régressent et disparaissent spontanément. Les symptômes peuvent aussi récidiver ou toucher la seconde main. On parle dans ce dernier cas, de forme bilatérale du syndrome du canal carpien. 20% des patients opérés pour une première main seraient concernés. Dans d'autres cas, les symptômes durent et s'aggravent risquant d'endommager le nerf. Des troubles de la sensibilité tactile et une perte de la force musculaire dans le pouce peuvent se manifester. Il est important de consulter rapidement un médecin afin de débuter les traitements. En effet, si le nerf est trop atteint, la récupération peut être très longue et incomplète, même avec un traitement.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DU SYNDROME DU CANAL CARPIEN

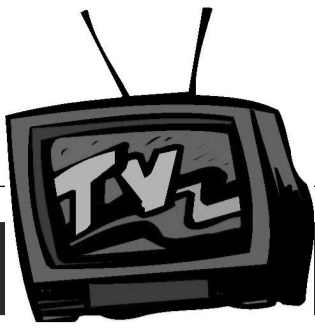
Souvent, un simple examen clinique réalisé par son médecin traitant suffit à diagnostiquer un syndrome du canal carpien. En effet, il permet d'étudier la sensibilité et la motricité des doigts et de la main. Par ailleurs, le médecin va effectuer des tests dits de provocation afin d'approcher au plus près le ressenti du patient. Enfin, il apprécie la sévérité de la maladie. Lorsque le médecin le juge nécessaire ou avant une intervention chirurgicale, un électroneuromyogramme (ENMG) peut être réalisé. Cet examen permet de mesurer la transmission nerveuse grâce au positionnement de 2 électrodes sur le trajet du nerf. L'ENMG complète et confirme le diagnostic clinique. Il permet en plus d'évaluer la gravité de l'atteinte.

QUELS SONT LES TRAITEMENTS DISPONIBLES ?

Un traitement précoce est important pour une bonne récupération et l'absence de séquelle. Avant toute chose, le traitement du syndrome du canal carpien repose sur la suppression ou la modification des facteurs favorisants identifiés. Parfois, cette mesure suffit à faire régresser les symptômes. Lorsqu'aucun signe de gravité n'est présent, un traitement médical, dit « conservateur » est mis en place.

Il repose sur le port d'une attelle amovible d'immobilisation du poignet. Le patient doit la porter toutes les nuits pendant 3 mois afin de soulager les symptômes nocturnes. Une infiltration de corticoïdes dans le canal carpien peut soulager le patient, bien que celui-ci ne soit pas immédiat. Des antalgiques tels que le paracétamol ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS, par exemple l'ibuprofène) permettent de réduire les douleurs. En cas d'échec du traitement médical ou lorsqu'il existe des signes de gravité de l'affection, il est possible de passer par un traitement chirurgical. L'intervention consiste à décompresser le nerf médian en sectionnant le ligament annulaire. On distingue deux techniques : La technique à ciel ouvert : la libération du canal passe par l'incision de la paume de la main sur environ 3 centimètres ;

La technique endoscopique est plus discrète : elle consiste en une petite incision de près d'un centimètre au niveau du pli de flexion du poignet. Après l'intervention et quelle que soit la technique employée, les soins post-opératoires reposent sur des pansements et un traitement antalgique. Les troubles sensitifs et les douleurs s'estompent en quelques semaines. Cependant, la paume de la main reste sensible pendant 3 à 6 mois. En l'absence d'opération, le patient peut reprendre ses activités quotidiennes grâce au port d'une attelle. Les activités physiques ne sont reprises que lorsque les symptômes ont disparu. Un arrêt de travail peut être prescrit. Sa durée dépend de l'affection, du niveau de sollicitation demandé de la main, des possibilités d'adaptation ou modification du poste de travail, de la nécessité de conduire un véhicule. En cas d'opération, le maintien des gestes du quotidien, par exemple manger ou s'habiller, permet de limiter les gonflements et les raideurs. Cependant, il faut proscrire la conduite automobile, le port de charges lourdes ou les activités sportives avant le rétablissement du patient.



Selection du jour

TF1

20h10

Titanic

Avec **Leonardo Di Caprio, Kate Winslet, Billy Zane, Kathy Bates, Bill Paxton, Frances Fisher, Gloria Stuart, Bernard Hill, David Warner, Victor Garber, Jonathan Hyde, Suzy Amis, Rocky Taylor, Alexandria Owens, Craig Kelly**

1912. Le «Titanic», amarré à Southampton, s'apprête à appareiller pour sa croisière inaugurale. À son bord, Rose Dewitt Bukater, jeune femme de la haute société, est accompagnée par son fiancé, le richissime Cal Hockley. Jack Dawson, passager de la troisième classe, s'embarque quant à lui de justesse, après avoir gagné au jeu son billet. Ces deux jeunes gens seraient destinés à ne jamais se rencontrer si Rose n'était si désespérée par son futur mariage : voulant se jeter du bateau, elle est retenue par Jack.



5

20h05

Camilla, la reine qui ne voulait pas être reine

Réalisateur : **Pierre Hurel**

Camilla, la nouvelle reine d'Angleterre, est un mystère. Comment l'ancienne maîtresse sulfureuse du prince Charles, la femme la plus haïe du royaume, a-t-elle pu conquérir le respect des Britanniques ? Eux qui la tenaient pour responsable de la tragédie de Diana, leur princesse de conte de fées. Ce documentaire raconte l'incroyable destin de cette reine qui ne voulait pas être reine. Grâce à sa ténacité, Camilla a enduré toutes les épreuves pour épouser Charles, l'amour de sa vie.



france 2

20h10

Venise n'est pas en Italie



Avec **Benoît Poelvoorde, Valérie Bonneton, Gigi Ledron, Helie Thonnat, Eugène Marcuse, Nils Othenin-Girard, Nicolas Chupin, Sara-Jeanne Drillaud, Salvatore Caltabiano, Mathilde Hascoat, Nathan Japy, Eric Denize, Diego De Francesco, Guido Spinello**
La famille Chamodot est fantasque et inclassable. Bernard, le père, un peu doux-dingue, fait vivre tout le monde dans une caravane, et la mère, Annie teint les cheveux de son fils Émile en blond, parce que, paraît-il, il est plus beau comme ça !!! Quand Pauline, la fille du lycée dont Émile est amoureux, l'invite à Venise pour les vacances, l'adolescent est fou de joie.

france 3

20h10

Vanina, meurtres en Sicile

Avec **Benoît Poelvoorde, Valérie Bonneton, Gigi Ledron, Helie Thonnat, Eugène Marcuse, Nils Othenin-Girard, Nicolas Chupin, Sara-Jeanne Drillaud, Salvatore Caltabiano, Mathilde Hascoat, Nathan Japy, Eric Denize, Diego De Francesco, Guido Spinello**

Thomas, un des jeunes que le professeur La Barbera, militant anti-mafia, avait sorti de la rue, est retrouvé mort. Sa petite amie, Emanuela Greco, a découvert son corps. Très vite, le substitut Vassali concentre ses soupçons sur la jeune femme : Thomas l'avait quittée la veille après une violente dispute, ce qui en fait une suspecte idéale aux yeux des enquêteurs.



6

20h10

Pays-Bas - Japon

Présenté par : **Samuel Umtiti, Julien Brun**

Les Pays-Bas, septièmes au classement FIFA, débutent leur Coupe du monde par une affiche déjà importante face au Japon, dix-huitième nation mondiale. Dans ce groupe F également composé de la Suède et de la Tunisie, les Néerlandais partent avec le statut de favoris, mais devront se méfier d'une équipe japonaise réputée pour sa discipline, sa

vitesse et sa capacité à créer la surprise dans les grandes compétitions. Ce premier match pourrait déjà peser lourd dans la course à la qualification au sein d'un groupe particulièrement ouvert et homogène. Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe accèdent directement aux seizièmes de finale, accompagnés des huit meilleurs troisièmes.



W9

20h25

Je te veux, moi non plus

Avec **Inès Reg, Kévin Debonne, Pauline Clément, Laurie Peret, Anthony Sonigo, Constance Labbé, Michèle Garcia, Fadila Belkebla, Aitor Bourgade, Pierre Cevaer, Alex Chevaleyre, Laura Felpin, Pierre Pirol, Tom Vallejo, Florian Velasco**

Nina et Dylan, meilleurs amis depuis l'enfance, n'ont aucun secret l'un pour l'autre. Nina vit désormais à Paris tandis que Dylan habite à Biarritz. Dylan a toujours pensé qu'ils finiraient ensemble mais n'a jamais sérieusement tenté sa chance auprès de Nina puisqu'elle se moque de lui à chaque fois qu'il évoque un avenir ensemble. Quand Nina quitte son petit ami et décide de partir à Biarritz pour des vacances improvisées avec ses deux meilleures amies, elle a finalement un déclin.

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

1,6 LE PORTEFEUILLE des assurances agricoles de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), a dépassé les 1,6 milliard de DA en 2025.

ACCORD DE LA FIN À LA GUERRE ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

La signature du mémorandum n'aura pas lieu aujourd'hui

L'Iran a annoncé hier, que la signature d'un mémorandum d'entente avec les États-Unis n'aurait pas lieu dimanche, tout en laissant entendre qu'elle pourrait intervenir dans les prochains jours. Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmail Baghaei, a déclaré que le mémorandum d'Islamabad vise principalement à mettre fin à la guerre et que la question nucléaire ne sera pas abordée à ce stade. « Nous devons encore attendre pour connaître la date exacte de la signature du mémorandum. Bien que cela ne se produise pas demain, la possibilité d'une signature dans les prochains jours ne peut être exclue », a-t-il affirmé dans des propos relayés par l'agence de presse Tasnim. Baghaei a également souligné que l'Iran devait faire preuve de « prudence », évoquant ce qu'il a qualifié d'« hésitations » de Washington dans ses déclarations concernant le processus. Les négociations, menées sous médiation pakistanaise, portent sur la cessation des hostilités entre l'Iran et les États-Unis, la réouverture du détroit d'Ormuz à la navigation maritime ainsi que la recherche d'un consensus sur le programme nucléaire iranien. Par ailleurs, les responsables iraniens ont indiqué à plusieurs reprises qu'une grande partie du texte avait déjà été approuvée, tout en accusant Washington de ralentir les discussions en raison de changements de position et de déclarations contradictoires.

L'IRAN AFFIRME QU'UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS METTRAIT FIN À LA GUERRE SUR TOUS LES FRONTS, Y COMPRIS AU LIBAN

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a déclaré

vendredi qu'un projet de mémorandum d'entente entre l'Iran et les États-Unis permettrait de mettre officiellement fin au conflit sur l'ensemble des fronts, y compris au Liban, tout en ouvrant la voie à des négociations sur la levée des sanctions, le programme nucléaire iranien et les dispositifs de sécurité régionale. S'exprimant lors d'un entretien accordé à la chaîne publique iranienne IRIB, Araghchi a indiqué que ce document, communément appelé le « Mémorandum d'entente d'Islamabad », marquerait officiellement la fin de la guerre. « La fin de la guerre sera déclarée sur tous les fronts, y compris au Liban », a-t-il affirmé. Selon lui, le mémorandum proposé comprend des engagements mutuels à ne pas déclencher de guerre, à ne pas menacer de recourir à la force et à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'autre partie.

Il a ajouté que l'accord inclurait également des engagements réciproques en faveur du respect de la souveraineté. « Pour la première fois depuis 47 ans, les États-Unis déclarent explicitement qu'ils respectent la souveraineté de la République islamique d'Iran », a déclaré Araghchi.

UN PROCESSUS DE NÉGOCIATION EN DEUX ÉTAPES

Selon Araghchi, les négociations se dérouleront en deux phases. La première phase consistera en la signature du mémorandum d'entente, tandis que la seconde portera sur les négociations en vue d'un accord final. Il a précisé que les questions relatives à la levée des sanctions, à l'enrichissement de l'uranium, aux stocks iraniens d'uranium enrichi ainsi qu'à la création d'un fonds de reconstruc-

tion pour l'Iran seront examinées au cours de cette deuxième phase. Araghchi a indiqué que ce second cycle de négociations devrait durer 60 jours, tout en précisant que cette période pourrait être prolongée si les deux parties se déclarent satisfaites des avancées réalisées. Il a ajouté qu'en cas d'échec des négociations à déboucher sur un accord final, chaque partie serait libre de revenir à sa position initiale.

DÉTROIT D'ORMUZ ET AVOIRS GELÉS

Araghchi a également affirmé que la gestion future du détroit d'Ormuz évoluerait dans le cadre des projets iraniens. « Le détroit d'Ormuz est sous la souveraineté de l'Iran et d'Oman », a-t-il déclaré, ajoutant que Téhéran et Mascate publieront prochainement une déclaration conjointe concernant la gestion de cette voie maritime stratégique.

Il a indiqué que l'Iran menait actuellement des consultations avec plusieurs partenaires, notamment la Chine et Oman, sur la gestion du trafic maritime dans le détroit.

« Notre épée restera toujours suspendue au-dessus du détroit d'Ormuz », a-t-il affirmé, ajoutant que l'Iran n'imposerait pas de droits de transit mais facturerait des frais de service. Araghchi a également estimé que le blocus maritime imposé à l'Iran devait être entièrement levé dans le cadre du mémorandum proposé.

Il a par ailleurs affirmé que tous les avoirs iraniens gelés seraient débloqués et ne pourraient plus être à nouveau gelés en vertu de cet accord.

URANIUM ENRICHIS

Interrogé sur le transfert d'uranium enrichi, Araghchi a indiqué que la position de Téhéran demeurerait



inchangée. « Notre position a toujours été que, si l'uranium hautement enrichi doit être traité, la seule méthode acceptable est sa dilution sur le territoire iranien », a-t-il déclaré. Il a ajouté que l'Iran cherchait à intégrer cette approche dans la formulation du texte actuellement négocié. Araghchi a toutefois souligné qu'aucune décision définitive n'avait encore été prise concernant les niveaux d'enrichissement de l'uranium ni les stocks d'uranium enrichi de l'Iran.

EXAMEN INTERNE ET SIGNATURE

Le chef de la diplomatie iranienne a déclaré que le Conseil suprême de sécurité nationale de l'Iran avait assuré une supervision complète des négociations et examiné l'ensemble des dispositions du projet de mémorandum. Il a reconnu l'existence de divergences de vues parmi les responsables iraniens concernant le texte, tout en précisant que les décisions finales seraient prises collectivement. Selon Araghchi, le mémorandum compte moins de deux pages et a été négocié mot à mot. Il a indiqué que l'accord pourrait être signé dans les prochains jours, une fois les dernières étapes des négociations achevées. « La signature se fera

de manière numérique et à distance », a-t-il déclaré. Araghchi a enfin averti que si les engagements contenus dans le mémorandum n'étaient pas mis en œuvre par l'autre partie, l'Iran ne participerait pas à la deuxième phase des négociations.

LE CENTCOM AFFIRME AVOIR ABATTU DES DRONES IRANIENS VISANT DES NAVIRES DANS LE DÉTROIT D'ORMUZ

Le Commandement central de l'armée américaine (CENTCOM) a annoncé vendredi soir que ses forces avaient abattu plusieurs drones iraniens lancés dans le but de viser des navires commerciaux transitant par le détroit d'Ormuz. « L'Iran a lancé plusieurs drones suicides dans une tentative de frapper des navires commerciaux traversant le détroit d'Ormuz. Les forces américaines les ont tous abattus au cours des dernières heures, tandis que le trafic maritime dans le détroit se poursuit sans interruption », a indiqué le CENTCOM dans un message publié sur le réseau social américain X. Le commandement américain a souligné que « ce corridor essentiel au commerce international demeure ouvert à la navigation ».

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

FIFA : le deux poids, deux mesures

La constance dans les principes qui ne changent ni avec le temps, ni avec le lieu, ni avec la nature des événements, est le propre des personnalités fortes et des institutions crédibles. Or la FIFA a choisi une autre voie. Face aux drames humains, ses positions oscillent, s'adaptent, et parfois se taisent. Cette instabilité interroge, surtout quand il s'agit de la vie de millions de civils. Depuis février 2022, la Fédération internationale a réagi avec une rapidité exemplaire à l'opération militaire russe en Ukraine. En quelques jours, les instances dirigeantes ont adopté des sanctions claires. Les clubs russes ont été exclus des compétitions européennes et internationales. L'équipe nationale russe a été bannie des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022. Des drapeaux, des hymnes, des logos, tout ce qui rappelait la Russie a disparu des écrans et des stades. Le message était fort : solidarité avec le peuple ukrainien, soutien aux victimes, refus de voir le sport cautionner la guerre. Une position saluée par beaucoup. Car le sport, disait-on, a une responsabilité morale. Exclure l'agresseur pour protéger les innocents. Bannir pour dénoncer. C'était un choix politique assumé, au nom des valeurs humaines. Mais ce même réflexe disparaît quand la caméra se tourne vers Gaza. Depuis octobre

2023, la bande de Gaza subit une guerre génocidaire. Des milliers d'enfants, de femmes et de civils ont perdu la vie. Des villes entières ont été réduites en ruines. La Cour internationale de Justice a elle-même reconnu l'existence de génocide et ordonné à Israël de prendre des mesures pour empêcher tout acte génocidaire. Des organisations humanitaires parlent de famine, de blocus, de déplacement forcé de populations.

Pourtant, la FIFA reste silencieuse. Aucune suspension. Aucune exclusion. Les clubs israéliens continuent de jouer en Ligue des Champions, en Ligue Europa. La sélection israélienne dispute les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026 et de l'Euro. Aucun drapeau n'est retiré, aucun hymne n'est banni. Aucune déclaration forte n'est publiée au nom des enfants de Gaza.

Où est la cohérence ? Pourquoi la souffrance ukrainienne mérite-t-elle des sanctions immédiates, tandis que la souffrance palestinienne n'obtient qu'un silence diplomatique ? Pourquoi l'équipe russe est-elle exclue pour une guerre, tandis que l'équipe israélienne continue de jouer pendant une autre guerre qualifiée de génocidaire par la plus haute juridiction internationale ? Cette différence de traitement s'appelle un double standard.

Gianni Infantino, le président de la FIFA, répète souvent que "le football n'a pas de

frontières" et qu'il doit rester "apolitique". Mais comment croire à la neutralité quand la FIFA a elle-même politisé le football en 2022 en prenant parti contre la Russie ? Si le sport doit être séparé de la politique, alors les sanctions contre Moscou n'auraient jamais dû exister. Si le sport doit défendre l'humain, alors pourquoi Gaza ne mérite-t-elle pas la même défense ?

Les exemples ne manquent pas pour illustrer ce deux poids, deux mesures. Lors des préparatifs de la Coupe du Monde 2026, un arbitre somalien s'est vu refuser l'entrée aux États-Unis. La FIFA n'a pas protesté avec la même vigueur qu'elle l'avait fait pour d'autres causes. L'équipe du Sénégal a subi des contrôles humiliants à l'aéroport américain. Là encore, aucune prise de position ferme, aucune menace de boycott, aucune commission d'enquête annoncée à grand renfort médiatique. Ces incidents montrent que la FIFA sait hausser le ton quand elle le veut. Elle sait brandir les principes quand la pression internationale le permet. Elle sait exclure quand les grands médias occidentaux soutiennent la cause. Mais elle sait aussi se taire quand les rapports de force sont différents, quand les intérêts géopolitiques entrent en jeu. Le problème n'est pas de défendre l'Ukraine. Le problème est de ne défendre que l'Ukraine. Une institution qui prétend représenter 211

fédérations et 5 milliards de fans ne peut pas choisir ses victimes. La crédibilité de la FIFA repose sur l'universalité. Or l'universalité n'existe pas si elle s'arrête aux frontières de l'Europe. Il aurait été plus honnête pour M. Infantino de rester silencieux sur tous les conflits, de refuser de mêler sport et géopolitique de manière générale. Mais une fois que la porte a été ouverte en 2022, elle ne peut plus se fermer sélectivement. On ne peut pas invoquer les droits de l'homme pour un peuple et les oublier pour un autre.

Le football est aimé parce qu'il parle un langage simple. Un but, une faute, un carton, les règles sont les mêmes pour tous. Les supporters du monde entier attendent que les dirigeants appliquent la même règle en dehors du terrain. Soit on sanctionne toutes les guerres, soit on n'en sanctionne aucune. Soit on défend tous les enfants, soit on assume de ne pas les défendre. Aujourd'hui, l'image de la FIFA est ternie par cette incohérence. Tant que les équipes israéliennes joueront sans restriction pendant que Gaza compte ses morts, le mot "solidarité" prononcé par la FIFA sonnera creux. Et tant que le football acceptera de devenir un instrument de pression pour certains conflits mais pas pour d'autres, il perdra une part de ce qui fait sa grandeur : l'idée que sous le maillot, nous sommes tous égaux.

B. Kh.